92-00777/

Ontario Advisory Council for Disabled Persons

Annual Report 1989/1990

Fifteenth Report for the year ending March 31, 1990

ISSN 0840-8777
© Queen's Printer for Ontario

Honourable Elaine Ziemba
Minister of Citizenship
with Responsibility for
Human Rights, Disabled Persons,
Senior Citizens and Race Relations

Dear Ms Ziemba:

I am pleased to present to you the Fifteenth Annual Report of the Ontario Advisory Council for Disabled Persons for the twelve month period ending March 31, 1990.

Sincerely,

Bob Loveless

Bob Loveless
Chairman

CONTENTS

Page

MESSAGE FROM THE CHAIR 1

COUNCIL'S CHARTER AND MISSION 3

MEMBERSHIP OF COUNCIL 1989-90 5

KEY ISSUES AND ACHIEVEMENTS 1989-90 11

EMPLOYMENT 11

- *"WorkABLE: Fulfilling the Potential of People with Disabilities"*: 11
  - Employment Equity 11
  - Education and Training for Employment 12
  - Preparation for Employment 13
  - Placement and Recruitment 13
  - Barriers to Employment and Accommodation in the Workplace 13
  - Income Issues 14
  - Sheltered and Supported Employment 14
  - Attitudes and Public Awareness 14

INDEPENDENT LIVING AND LONG-TERM CARE 15

- *"Independent Living: The Time is Now"* — an update 15
- Long-Term Care Reform: 16
  - Principles One to Seven 16

Page

TRANSPORTATION 19

- *"The Freedom to Move is Life Itself"* — an update 19

MEETING OF PROVINCIAL ADVISORY COUNCILS 20

GENERAL ISSUES 21

- Social Assistance Reform 21
- Deaf Education Issues 22
- Sunset Review 23

COMMUNICATIONS 24

OTHER ACTIVITIES 25

- Conferences and Committees 25

UPDATE 26

- Assistive Devices Program 26
- Guardianship and Advocacy 26
- Bibliography on Hearing Impairments 27
- Accessibility in Post-Secondary Education: *"VISION 2000"* 27
- Ontario Human Rights Commission's *"Guidelines for Assessing Accommodation Requirements for Persons with Disabilities"* 28

ACKNOWLEDGEMENTS 28

REPORTS ISSUED IN 1989-90 28

MESSAGE FROM THE CHAIR

It was indeed an honour for me to assume the chair of Council officially on July 1, 1989, succeeding Ron McInnes who served for six years, four of them as Chairman. Ontarians with disabilities owe a debt of gratitude to Ron for the truly outstanding contribution he has made to furthering our integration and well-being in this great province.

Ron's final Council duty was to host the first-ever meeting of provincial advisory councils for persons with disabilities in May, 1989. The two-day meeting was attended by the Chairmen and Executive Officers of Councils in British Columbia, Alberta, Québec, New Brunswick and Ontario, and delegates from the federal government and most of the other provinces and territories. It was a resounding success. There were worthwhile discussions on a variety of issues including immigration, employment, education, income maintenance, insurance and transportation. A number of resolutions were passed which were followed up at the provincial level by each Council. Québec will host the second meeting of this forum in May, 1990.

Council has continued to monitor virtually the entire scope of issues of concern to Ontarians with disabilities. For the past two years, however, we have been concentrating on employment issues. Much of this annual report is devoted to our findings and recommendations documented in our latest report: *"WorkABLE: Fulfilling the Potential of People with Disabilities."* It completes a trilogy of in-depth papers published during Ron McInnes' chairing of Council.

"WorkABLE", like its predecessors *"The Freedom to Move is Life Itself"* and *"Independent Living: The Time is Now"* looks at the whole problem and makes recommendations across the spectrum. Council believes, and indeed feedback from the community bears us out, that our publications are especially useful as an encompassing resource describing the present environment and services, and identifying remedies for government and society-at-large. I would like to think that Council's devotion of the past two years to the huge employment dilemma of persons with disabilities will contribute to spurring meaningful employment equity legislation in the near future.

One development in the past year deserves particular mention. In September, 1989, the Ontario Human Rights Commission released: *"Guidelines for Assessing Accommodation Requirements for Persons with Disabilities"*. Council believes that the Commission's interpretation of accommodation and undue hardship requirements under the 1986 amendments to the Ontario Human Rights Code, while yet to be tested, will provide meaningful incentive and leverage for removal of barriers to persons with disabilities across the province.

Council continues to have an effective working relationship with the Office for Disabled Persons and the Senior Advisor.

Council's staff, shared with the Ontario Advisory Council on Senior Citizens, continues to make it happen. Executive Officer Mary Tate is extraordinarily knowledgeable and dedicated. Nor could we have accomplished our objectives without the efforts of our Researchers Marjorie Bernier, Mark Dobias, John Doris, Ross Kirkconnell and John MacDonald, some of whom have moved on to other opportunities during the year. I would particularly like to acknowledge the excellent work of John Doris and Mary Tate in synthesizing the thoughts of 17 Council members into *"WorkABLE"*. I know they spent considerable personal time on the multitude of drafts of this paper. I would be most remiss if I did not recognize the contribution and support provided to all members by those unsung heroes, the administrative staff.

We are losing some members who have served Council and Ontario well: Betty Bresko, Toronto; Jean-Rémi Champagne, Ottawa; Rosemari Comisso, Windsor; Haile Selassie Girma, Toronto; Gavin Shanks, Kingston; Barry Swadron, Toronto; and Mary Lou Ware, Ottawa. You will be sorely missed.

A rookie Chairman needs all the help he can get. I have received it in abundance from Vice-Chairmen Sharon Hoenen, Anne Musgrave and Nancy Stone. Thanks for your support and counsel.

When speaking in public on behalf of Council, I am frequently asked whether we make a difference. There are a number of measures. We accomplished our three-year strategic plan, the tangible results of which are encompassed in the subsequent pages of this report.

Looking back over our 15 years, government has acted upon many of our recommendations, albeit not always completely or without some persistent prodding both from ourselves and the community. Indeed, this annual report serves as a barometer of progress, or lack thereof, and I trust is useful to all members of the Legislature.

Our publications have proven popular, often-quoted and, most importantly, useful in fostering improvement in the quality of life for persons with disabilities. Like all government agencies, boards and commissions, we are subjected to a Sunset Review process by which, simply stated, Council must justify the continuation of its existence. I am delighted that our Council has just been renewed for another five years. We are already engrossed in our 1990-1995 strategic plan — a copy is yours for the asking.

Bob Loveless
Chair

COUNCIL'S CHARTER AND MISSION

The Ontario Advisory Council for Disabled Persons has been in existence since 1975. Established by the Lieutenant Governor of Ontario as the Advisory Council on the Physically Handicapped, following Sunset Review in 1987, Council was renamed the Ontario Advisory Council for Disabled Persons and received a three-year extension to March 31, 1990. The 1989-90 Sunset Review resulted in the extension of Council's mandate for a further five years from 1990 through to 1995.

The Minister Responsible for Disabled Persons is Council's link with the Government of Ontario. The Minister requests, receives and communicates Council's advice and recommendations on matters relating to disabled persons in Ontario. Council also reports annually to the Minister on its recommendations and progress.

In 1989, seventeen members from across the province were appointed to serve on Council, including a Chairman and three Vice-Chairmen. Members are appointed for one-, two- or three-year renewable terms, with a maximum length of six years of continuous service.

Council's role is to provide the Ontario Government with thoughtful and considered advice. This advice is based on the experience and knowledge which members bring to Council as individuals concerned with issues faced by persons in our society who are disabled. To fulfill its role, Council must be sensitive to the current issues and needs of individuals or groups representing those with a range of disabilities and views consultation with them as a priority.

Summarized from the most recent Order-in-Council, Council's mandate is:

- to advise the Government of Ontario on matters related to the well being of persons with disabilities;
- to further promote the development and creation of opportunity for self-help for disabled persons, to their satisfaction and advantage as members of society as a whole;
- to review current policies which have a bearing on disability involving education, employment, rehabilitation, income maintenance, health measures, services and facilities of government and otherwise, including programs on housing, transportation, recreation, guardianship and other related services;
- to respond to requests from the Minister Responsible for Disabled Persons for advice and consideration on matters related to persons with disabilities.

This Order-in-Council also assures Council of the cooperation and assistance of all Government Ministries, Boards, Agencies and Commissions in order to carry out its work.

Council Office:

700 Bay Street
Suite 203
Toronto, Ontario
M5G 1Z6

Telephone: (416) 326-0140 (Voice and TDD)
FAX: (416) 326-0193

Membership of Council 1989-1990

ROBERT E. LOVELESS, LONDON
(CHAIRMAN)

Bob Loveless is currently Manager, New Business Systems with London Life Insurance Company. He has been very active at the community level with organizations for persons with disabilities. He has also served on municipal committees looking at issues concerning disabled persons, with a focus on transportation and independent living.

SHARON HOENEN, BRIDGENORTH
(VICE-CHAIRMAN)

Sharon Hoenen is a former coordinator for Linking for Employment, a federal job creation program. Her volunteer activities include involvement at the local, provincial, national and international levels of the Multiple Sclerosis Society. She has led workshops for health professionals and persons with Multiple Sclerosis and their families on the psycho-social needs and management of Multiple Sclerosis models. She has also been involved in assessing the needs of persons with cross-disabilities in the community. She is a member of the Council for Disabled Persons in Peterborough and County.

ANNE MUSGRAVE, TORONTO
(VICE-CHAIRMAN)

Anne Musgrave has been extensively involved with the disabled consumer movement promoting self-help. Among her current activities, she is Chairman of BALANCE, a transitional program for visually-impaired adults.

NANCY M. STONE, NIAGARA FALLS
(VICE-CHAIRMAN)

Nancy Stone has a commitment to and interest in the issues faced by individuals who have a developmental disability. As the parent of a developmentally handicapped teenager, she has had a long involvement in volunteer activities in this area. She is Past-President of Community Living Niagara Falls and is currently President of the Ontario Association for Community Living. She is active in a number of consumer organizations, and is also a Member of the Board of Directors of the Canadian Association for Community Living.

DENIS BERGERON, THUNDER BAY

Denis Bergeron is employed with the Lakehead Board of Continuing Education developing a literacy program for deaf adults. Volunteer activities include involvement with the Canadian Hearing Society and the Thunder Bay Centre of the Deaf.

BETTY BRESKO, TORONTO

Betty Bresko has a particular interest in social welfare, management, political science, international affairs, psychology and medicine. Working with the Association of Jewish Seniors, Ms. Bresko is active in many areas relating to civil liberties and disability issues. She is currently on the Board of Directors of Herman House – a house for psychiatrically disabled women – and is also a member of the Supportive Housing Coalition.

RODNEY CARPENTER, OTTAWA

Rodney Carpenter is a Policy Analyst with the Treasury Board of Canada, advising the Federal Government on policies that relate to persons with disabilities. His extensive involvement in community activities include co-founding REACH (Resource, Educational Advocacy Centre for the Handicapped). He is a member of the Board of Directors for Cardinus Co-op and is president of Carpenter Co-op, which is in its initial stages of development. In recognition of his achievements, Mr. Carpenter has received the Canadian Rehabilitation Council for the Disabled Award.

JEAN-RÉMI CHAMPAGNE, OTTAWA

An architect specializing in barrier-free design, Jean-Rémi Champagne is a senior research officer and senior technical advisor at the Institute for Research in Construction, a division of the National Research Council of Canada. He is also an advisor to the National Building Code Standing Committee on Barrier-Free Design and a consultant to several departments of government. Mr. Champagne is a member of several national and international as well as local organizations for elderly and disabled persons and has authored several publications on barrier-free design. During National Access Awareness Week 1989, he received an award for his outstanding contribution to persons with disabilities in the City of Ottawa.

ROSEMARI COMISSO, WINDSOR

Rosemari Comisso currently owns businesses in the fields of both public relations and photography. She has worked as a commentator for CBC Radio and as a columnist for the *Windsor Star*. She has served on numerous committees in Windsor including the United Way's Allocations Committee. Currently, she is a Member of the Windsor Chamber of Commerce, the Better Business Bureau of Windsor and the Women's Economic Forum. Ms. Comisso is a recipient of the Celebration 1988 Certificate from the Government of Canada as well as the Italian of the Year Award from the G. Caboto Club.

HAILE SELASSIE GIRMA, TORONTO

Haile Selassie Girma has a background in international diplomacy and is currently working for the Woodgreen Community Centre as Manager of Administration in the Riverdale area of Toronto. He has an understanding of the particular problems faced by the disabled ethnic community.

PATRICIA HATT, TORONTO

Patricia Hatt is an educator who has personal interest in people with learning disabilities. She has been extensively involved in various activities and projects on behalf of Learning Disabilities Associations. She has travelled throughout the country giving lectures on learning disabilities and literacy, especially the development and delivery of literacy services to adults with special needs.

REV. MASSEY LOMBARDI, TORONTO

Massey Lombardi is the Director of the Office of Social Action for the Archdiocese of Toronto. He has extensive experience dealing with issues related to consumer policies, human rights, racism, prisons and those who are deaf. Father Lombardi has served on many volunteer boards including the Committee on Community Race and Ethnic Relations for City of North York, Interfaith Social Assistance Review Coalition (Ontario), Vita Community Living Services for Developmentally Handicapped, Villa Columbo in Downsview and the Catholic Children's Aid Society of Metropolitan Toronto. He is also Chairman of the Multifaith Task Force on Substance Abuse.

ROY McDONALD, WHITE DOG

Roy McDonald is presently Chief of the White Dog Indian Band. He has been involved in a wide variety of community services including serving as a founding member of the Ojibway Tribal Family Services which provides services and care for native children from troubled or broken homes. He is also President of Islington Tree Nursery, Inc.

W. ROSS ROBINSON, HAMILTON

Working for many years in creative development and writing for all aspects of marketing and public relations, Ross Robinson also has a great deal of volunteer experience. Mr. Robinson is deeply committed to the full and equal integration of disabled persons in all aspects of community life. Among his volunteer activities he is involved with the Canadian National Institute for the Blind, the United Way, the Y.M.C.A. and Amity Goodwill Industries. In addition, he is now serving his ninth year on the Board of Directors of DARTS - Hamilton's specialized transit system. He also hosts a weekly talk show on Hamilton Cable television.

DR. GAVIN SHANKS, KINGSTON

Gavin Shanks is a physician in Rehabilitation Medicine and is Head of Rehabilitation Medicine at Queen's University, St. Mary's of the Lake Hospital and Kingston General Hospital. Dr. Shanks' wide experience in the rehabilitation area, and involvement with the Rehabilitation Committee of the Ontario Medical Association has given him a broad understanding of the issues facing disabled persons.

BARRY SWADRON, Q.C., TORONTO

A lawyer by profession, Barry Swadron has extensive experience dealing in legal issues related to persons with psychiatric and developmental disabilities. Mr. Swadron has served as legal counsel to many community organizations serving persons with disabilities including the Canadian Association for Children with Learning Disabilities, the Association of Children's Mental Health Centres and the Metropolitan Association for Community Living. Mr. Swadron has also written and published a number of books and articles on legal and medical issues related to disability.

MARY LOU WARE, OTTAWA

Mary Lou Ware is a Nurse Educator concerned with disabled individuals residing in rural settings. In her work with the Royal Ottawa Regional Rehabilitation Centre, she has developed and implemented a mobile clinic for outlying rural areas in eastern Ontario.

KEY ISSUES AND ACHIEVEMENTS 1989-90

EMPLOYMENT

"WorkABLE: Fulfilling the Potential of People with Disabilities"

During 1989-90, the Ontario Advisory Council for Disabled Persons completed its two-year study of employment issues related to people with disabilities. Council's major report: *"WorkABLE: Fulfilling the Potential of People with Disabilities"* will be released early in the spring of 1990.

The 113-page report is based on Council's review of many documents and research reports as well as extensive consultations with disabled persons and the organizations serving them. Many employers, representatives of organized labour, government officials, educators, counsellors and placement agencies were also consulted.

In July, 1989 Council travelled to London, Ontario and heard presentations from more than 30 individuals and representatives of organizations with an interest in employment issues. In the preceding year, Council held public consultation meetings in Toronto, Sudbury and Hamilton. These were similarly well-attended.

"WorkABLE" contains 75 recommendations on issues of employment affecting disabled persons.

Employment Equity Legislation Recommended

The report's major recommendation calls for the introduction of employment equity legislation by the Government of Ontario to ensure that people with disabilities have access to job opportunities.

The Ontario Human Rights Code requires that persons with disabilities be accommodated, unless doing so would impose an undue hardship. It is the view of the Ontario Advisory Council for Disabled Persons that the Code guarantees everyone of working age in Ontario an equal right to job opportunities and full realization of their employment potential.

Council's report concludes that employment equity legislation is essential to force action. Voluntary programs and persuasion have not led to significant change since discrimination is too great and too pervasive.

The proposed legislation would target the Ontario Public Service and employers in the private and broader public sector with 100 or more employees. Council's Report does not call for quotas; rather, it recommends a plan of goals and timetables.

Council recommends that an agency with an arms-length relationship to the provincial government be established to monitor and enforce the proposed employment equity legislation.

Council also recommends that the proposed agency should offer a range of services to employers to help them comply, but that financial penalties should be set by the agency and imposed upon those who do not comply.

Other recommendations included that the legislation be accompanied by a guide outlining usable definitions of disability and that employers be required to develop, submit and implement a plan of goals and timetables. An annual submission to the enforcing agency of workforce profiles that reflect the extent of representation at all levels in a company's workforce should also be required.

Recognizing the need for action on many fronts, the Report offers recommendations on issues affecting employment of persons with disabilities in areas ranging from education and training for employment to placement and recruitment; from barriers to employment and accommodation in the workplace to income issues; from sheltered and supported employment issues to attitudes and public awareness.

Other major recommendations include:

Education and Training for Employment

- that an extensive review of the implementation of the Education Amendment Act, 1980 (Bill 82) be conducted and an evaluation of its impact on students and school boards be carried out;
- that increased funding for cooperative education programs, including the provision of necessary personal services during work placements, be provided so that students with disabilities can participate;
- that School Boards receive funding to create school-to-work transition programs that include disabled persons and that apprenticeship programs be accessible to disabled students;
- that all Ontario Colleges and Universities act to remove physical barriers by targeting retrofitting expenses as part of private fundraising, and by conducting accessibility surveys;
- that policies and programs be examined to remove academic barriers;
- that the Ontario Student Assistance Program be amended to recognize the greater costs associated with a disability and to reduce the impact of debt load for students with disabilities;
- that scholarships be established to attract students with disabilities to post-secondary education.

Preparation for Employment

- that the Ministry of Community and Social Services undertake a major review and restructuring of Vocational Rehabilitation Services (VRS) to strengthen the employability of persons with disabilities and that a policy to eliminate waiting lists be adopted;
- that VRS be mandated to provide assistive devices required in the workplace;
- that governments increase funding to improve the quality, availability and accessibility of employment counselling placement services and set upper limits to caseloads per counsellor;
- that Ontario's Community Colleges develop training programs about employment issues facing people with disabilities to better prepare employment counsellors and that such courses include teaching by people with disabilities.

Placement and Recruitment

- that Canada Employment Centres and all other employment agencies make their offices and services accessible to people with disabilities;
- that Canada Employment Centres ensure that at least one specialist in disability issues is available on staff at each Centre;
- that funding be increased to community and other agencies providing employment counselling and placement services to disabled job-seekers across the province;
- that the Ministry of Labour fund innovative pilot projects to promote the recruitment and placement of workers with disabilities.

Barriers to Employment and Accommodation in the Workplace

- that the Government of Ontario provide financial assistance to employers to partially defray the costs of removing architectural barriers in the workplace;
- that employers create corporate accommodation budgets to relieve department managers of sole fiscal responsibility for making workplace accommodations;
- that the Government of Ontario, in consultation with consumers, unions and employers, develop and test methods of providing independent living assistance or attendant care in the private sector workplace; that government funding be increased and broadened so that agencies providing independent living assistance can offer service to persons with disabilities not just in their homes but also in the workplace; and that those requiring independent living assistance be funded by government to purchase, manage and direct the services that meet their particular needs;
- that funding of specialized transit services be increased to better serve the employment and transportation needs of disabled persons, in accordance with Human Rights legislation;

- that employers and representatives of organized labour amend or eliminate clauses in collective agreements that discriminate against persons with disabilities.

Income Issues

- that improved income benefits be provided, as recommended in *"Transitions: The Report of the Social Assistance Review Committee"*, and financial disincentives to seek employment be removed;
- that persons with extraordinary drug and medical expenses receive in-kind benefits, regardless of income;
- that the Government of Ontario re-examine the viability of a comprehensive and universal disability insurance system for all persons with disabilities, regardless of cause or age of onset.

Sheltered and Supported Employment

- that new sheltered settings not be encouraged. All new funding initiatives should be targeted at community employment projects and more supported employment programs should be implemented;
- that governments increase their funding to supported employment programs to allow the hiring of an adequate number of job coaches.

Attitudes and Public Awareness

- that various measures for the improvement of public attitudes and awareness be pursued, including: the creation of a Provincial Advisory Body on Employment Opportunities for Workers with Disabilities and other employment equity target groups; and the formation of Community Resource Councils to promote the employment potential of people with disabilities;
- that the public awareness campaign prepared by the Office for Disabled Persons be expanded to include a focus on the employment potential of persons with disabilities.

Status

"WorkABLE: Fulfilling the Potential of People with Disabilities" **will be released in the Spring of 1990. Copies of the Report will be available in both English and French, and on tape through:**

Publications Ontario,
880 Bay Street, 5th Floor,
Toronto, Ontario, M7A 1N8.
Tel. No: (416) 326-5300 Toll Free 1-800-668-9938
TDD: (416) 965-5130 in Toronto or 1-800-268-7095 for assistance.

INDEPENDENT LIVING AND LONG-TERM CARE REFORM

"Independent Living: The Time is Now" - an update

"Independent Living: The Time is Now" was originally developed by Council in 1987-1988 as a discussion paper concerning the future of independent living assistance in the province. Council continued to focus attention on this important issue during 1989-90.

The paper explored current methods of obtaining personal assistance for disabled persons. It substituted the term "independent living assistance" for the term "attendant care" which, in Council's view, more accurately reflects the right of disabled persons to be integrated as fully as possible into the community, including those disabled persons who require assistance with certain personal care needs.

"Independent living assistance" is defined as "assistance with tasks that individuals would normally do for themselves if they did not have a disability".

The paper explored ways of providing independent living assistance, including:

- that government funding be provided directly to disabled persons who require independent living assistance so as to enable the purchase, management and direction of the services that meet their particular needs;
- that independent living assistance be provided in the workplace to enable more disabled people to have the opportunity of employment;
- that the Government consider various models of brokering for services, allowing consumers to exercise the greatest possible control in choosing a broker and selecting the services which the broker negotiates for them.

Council reiterated its support for the recommendations originally stated in *"Independent Living"* in its 1989-90 report on employment issues: *"WorkABLE: Fulfilling the Potential of People with Disabilities"*.

Council was pleased to learn that the Ontario Human Resources Secretariat, as part of an employment equity initiative, will develop a pilot project to provide independent living assistance in provincial government workplaces.

Status

The provision of independent living assistance is being reviewed as part of the proposed reform of long-term care. Council is represented on the program design advisory group working on the reform and looks forward to innovative pilot projects testing alternative funding for independent living.

Long-Term Care Reform

On June 7, 1989 the Government of Ontario announced a major reform of long-term care services for persons with physical disabilities and senior citizens. The reform is being led by the Ministry of Community and Social Services and the Ministry of Health in cooperation with the Office for Disabled Persons and the Office for Senior Citizens' Affairs.

The Ontario Advisory Council for Disabled Persons met with the Task Force on Long-Term Care in August, 1989 to discuss the government's reform initiatives.

The Task Force indicated to Council that long-term care reform will be guided by Seven Principles. Council made several general comments relating to the Seven Principles, their wording and tone. Council stated its view that the wording of the Principles overlooked the views and perspectives of disabled persons and urged the Principles be revised so that these are reflected.

Council felt that there was a medical bias reflected in the Seven Principles, and urged that instead the Principles should reflect the concept of independent living held by disabled persons. Rather than rely on medical systems to make decisions and direct care, disabled persons prefer the independence and freedom to make informed choices for themselves. Disabled persons have also indicated their desire to receive direct funding in order to achieve independence. Council referred the Task Force on Long-Term Care to its 1988 report *"Independent Living: The Time is Now"*, as well as *"Independence and Control, Today's Dream, Tomorrow's Reality"*, prepared by Dr. John Lord for the Ministry of Community and Social Services.

Council pointed out that much government-funded public consultation across Ontario resulted in a clear reflection of the independent living goals and concerns of disabled Ontarians and urged the Task Force on Long-Term Care to consider this valuable input.

As well as general comments, Council provided more specific remarks about each of the Seven Principles:

PRINCIPLE ONE

The system of funding long-term care beds will be reformed so that funding will be based primarily on the care needs of the individual and be responsive to the level of care provided.

Council pointed out that there is no mention of other methods of service delivery such as the provision of care by independent living assistants working under the direction of the disabled person. It is Council's belief that all avenues of service delivery must be studied in this reform. Furthermore, Council urged the Government to pilot-test direct funding option projects across the Province.

PRINCIPLES TWO AND THREE

Services that complement and sustain families and friends as caregivers will be recognized as a fundamental part of the system.

The incentives in the system will encourage use of the most appropriate, cost-effective service suitable to the individual's and family's needs.

Council responded that the intent of these Principles would seem to be to foster a system that would promote dependency by disabled persons on their families. Council stated that any government policy that encourages dependency would be viewed as disastrous by many disabled persons who have fought long and hard to remain independent. It should not be assumed that family members will always be available to provide services to disabled relatives.

Council's belief is that it is essential to promote independent living by disabled persons in the community. At the same time, Council recognizes the tremendous role families and friends play and welcomes enhanced respite care and other initiatives to support families.

PRINCIPLE FOUR

An increasing proportion of the elderly and people with physical disabilities who require health and social services will receive them in their own homes to avoid both inappropriate use of acute care beds and unnecessary growth in the number of extended and chronic care beds.

Council indicated that "homes" should refer to an individual's residence, which can be separate from the family residence. Council strongly supports the intention to provide more homecare and homesupport services but cautions that this should not effectively mean the institution moves into the community.

PRINCIPLE FIVE

A single, integrated admissions process to long-term care beds and long-term community care will rely on an objective, multidisciplinary review. It will encourage use of the least intensive care suitable for the person's needs.

Council believes that a single admissions process can be a positive approach, but also fears that it could create a bottleneck, resulting in delayed access to services. For example, there is already a waiting list for homecare and Council members expressed concern this will become longer.

Council also expressed a desire to know what provisions will be established to ensure that assessments are made in a fair and equitable manner and what recourse will be available if a disabled person does not agree with the assessment made by the multi-disciplinary review.

Although the Task Force has stated that doctors would only be one part of a multi-disciplinary team, Council expressed the concern of many disabled persons that doctors will exert undue control and rely too much on the "crisis-oriented" medical model. Every effort to include a strong focus on rehabilitation in the assessment process should be made.

PRINCIPLE SIX

Within the context of province-wide policies, there will be an enhanced local role in planning, establishing priorities, and managing services.

Council expressed a concern that increasing the responsibility of municipalities for funding and providing support services for disabled persons will create the potential for variations across the province when, in Council's view, service delivery should be standardized and universal throughout Ontario. Also, municipalities must not be allowed to transfer funds intended for long-term care services to other programs.

PRINCIPLE SEVEN

The long-term care system must be affordable and the costs shared appropriately among governments and consumers.

Council members felt the implication of this final Principle is unclear. Council is philosophically opposed to a means test and user fees for services required by disabled persons to maintain an independent lifestyle. It is Council's strong belief that costs associated with a disability should not be borne by the disabled individual. Instead, such costs are a matter of public responsibility. Also, Council believes that if part of an earned income must be used to pay for support services required to live in the community, this will act as a disincentive to disabled persons seeking and maintaining employment.

Council also expressed concern about coordination with programs such as the Assistive Devices Program, the Ontario Home Renewal Program for Disabled Persons, and other programs.

Subsequent to sharing its concerns with the Interministerial Task Force on Long-Term Care, the Ontario Advisory Council for Disabled Persons learned of future initiatives, which were announced in December, 1989. These included:

- that the Ministries of Health and Community and Social Services will manage the reformed long-term care system, at the provincial and local levels, through a single inter-ministry structure. An Assistant Deputy Minister of Community Services has been appointed to report jointly to the two Ministries;
- that a new single entry access system will be created to simplify the process of finding appropriate in-home services and of admittance to long-term care facilities. This is aimed at eliminating the need for extensive searches for service;

- that increased support will be provided for many in-home services such as attendant care, in-home respite and in-home nursing care. There will be further improvements in support for homemakers, who are among the lowest-paid workers;
- that existing services such as the Ministry of Health's Home Care Program and the Ministry of Community and Social Service's Integrated Homemaker Program will be brought together as the core of a new consolidated, fully-integrated in-home support program;
- that home support services run by community agencies such as Meals on Wheels and Friendly Visiting will be expanded.

Status

Council awaits release of the government's detailed strategy plan for reform of long-term care which is projected for announcement later in the spring of 1990 — during Council's next fiscal year.

TRANSPORTATION

"The Freedom to Move is Life Itself" — an update

In 1988, Council's major report on transportation entitled *"The Freedom to Move is Life Itself"* was reprinted. Its 56 recommendations continue to attract interest and response from Ontario as well as in many parts of the world.

The report was originally produced in 1986-87 jointly with the Ontario Advisory Council on Senior Citizens. More than 4,000 copies of the report have now been distributed.

Council is pleased to report progress towards the implementation of certain of the report's recommendations.

Council had urged the Ontario Ministry of Transportation and Communications to withdraw disabled symbol licence plates and instead issue portable permits to disabled persons and organizations serving them. Council also recommended that municipalities adopt and enforce a provincial model parking bylaw.

In 1988, the Ministry of Transportation created a working group to develop a permit program and model by-law. Council was pleased to participate in the working group. The Ministry informed Council that, scheduled to take effect as of May 1, 1990, a new Portable Disabled Person Parking Permit will be introduced.

Disabled persons displaying their portable permit on the visor or dash of any vehicle will be able to use disabled person parking areas without the necessity of owning or having access to a particular car.

Applicants for the permit must submit a medical certificate of disability from a qualified licensed practitioner such as a physician, chiropractor, osteopath, physiotherapist or occupational therapist. (Any fees charged for certification of disability must be paid by the applicant).

Other features of the new portable parking permit include:

- the broadening of eligibility to include anyone "unable to walk unassisted more than 200 metres (218 yards) without serious difficulty or danger to safety or health";
- the introduction of a temporary as well as permanent disability eligibility category;
- the encouragement of Ontario municipalities to invoke a model bylaw providing for disabled parking, as well as to invoke stiffer fines for illegally occupying spaces;
- the availability of the portable permits to companies and organizations providing transportation to disabled persons.

Status

Council welcomed action to implement its previous recommendations and will monitor the introduction of the new portable parking permit for disabled persons in the Spring of 1990.

Council urges the government of Ontario to continue to implement recommendations in the "*Freedom to Move*" and to make a formal commitment to fully accessible and integrated public transportation in and across Ontario.

MEETING OF PROVINCIAL ADVISORY COUNCILS

The Ontario Advisory Council for Disabled Persons was the host of a two-day meeting among five Provincial Advisory Councils for Disabled Persons held in Toronto on May 4-5, 1989. Officials of Councils from British Columbia, Alberta, Quebec, New Brunswick and Ontario attended the meeting. Observers from the federal government, as well as provinces and territories without advisory councils, were also invited to attend the meeting.

Employment of persons with disabilities was regarded as a priority concern. The Councils discussed a wide range of issues, including employment equity, education and training, income support programs, universal disability insurance, and accessibility of both the workplace and transportation.

The Councils agreed that a meeting between the provincial and federal governments on all aspects of employment should be scheduled as quickly as possible.

Other issues discussed included: the possible amendment of Section 19.(1)(a) of the Canada Immigration Act, 1985; the release of information gathered regarding universal disability insurance; compensation for expenses associated with a disability; the need for a national study of disability-related costs; and a call for the federal and provincial governments to cooperate to enhance the Disability Information Services of The Walter Dinsdale Centre in Calgary.

With respect to Section 19.(1)(a) of the Canada Immigration Act, 1985, the Councils agreed to ask their own provincial governments to request the government of Canada to withdraw or substantially modify the clause, which indicates that disabled persons entering Canada may cause undesired excessive demands on health or social services.

The Councils concluded that applications for landed immigrant or refugee status from persons with disabilities and their families should receive the same consideration as all other applicants. To do otherwise undermines the contribution and worth of disabled persons. Furthermore, the Canadian Charter of Rights and Freedoms prohibits discrimination on the basis of disabilities.

Status

Council found the meeting a useful exchange of information, both among Provincial Advisory Councils for Disabled Persons and for the observers attending from the federal government and from those provinces that presently do not have Advisory Councils for Disabled Persons. A future meeting will be held in 1990 in Quebec.

GENERAL ISSUES

Social Assistance Reform

During 1988-89, Council provided the Ministry of Community and Social Services with responses to the Ministry's report: *"Transitions: The Report of the Social Assistance Review Committee"*. In May, 1989, the Ministry of Community and Social Services announced $415 million in improvements to the social assistance system. The funds will be used to increase the basic level of income benefits and to fund the Supports to Employment Program (STEP), which partially addresses the issue of financial disincentives to seeking employment.

While this initial response to social assistance reform is encouraging, Council believes more action is needed. In a letter to the Treasurer of Ontario, Council stated that social assistance payments must be increased, especially in light of the higher costs of daily living associated with a disability and when anticipating how these costs will increase if the proposed federal Goods and Services (GST) tax goes into effect January 1, 1991. Council also continued to urge the Treasurer to allocate funding to implement the recommendation for parity in the amounts paid to GAINS-D and GAINS-A recipients.

Several other concerns raised by Council to the Treasurer included: that the treatment of spousal income should be revised to eliminate the loss of benefits by many disabled individuals when they marry due to spousal income; that action should be taken to reduce the tax-back rate on social assistance payments once a disabled person begins employment; that funding be increased to the Ministry of Health so that drug benefits can be extended to disabled persons with extraordinary high drug costs, regardless of employment or income status; that funding to Vocational Rehabilitation Services (VRS) should be increased to enable waiting lists for service to be reduced.

Status

Council welcomed the initiatives announced in 1990, but noted that other needed reforms have yet to be addressed.

Deaf Education Issues

In December, 1989, the Ministry of Education released a *"Review of Ontario Education Programs for Deaf and Hard-of-Hearing Students"*. Council reviewed the report and offered comments to the Ministry. As part of its review, Council met with representatives of the Ministry of Education, as well as the Ontario Association of the Deaf and VOICE for Hearing Impaired Children.

The report makes several major recommendations which Council, in general, supports. Among these is the plan to initiate a pilot project to investigate the use of American Sign Language (ASL) as a language of instruction for deaf persons.

As well, Council supports recommendations concerning improved approaches to teacher training for deaf education, including increasing the number of deaf and hard-of-hearing persons who qualify as teachers of the deaf.

Council did, however, express a range of concerns. While supporting Bill 112, An Act to Amend the Education Act, 1990 with respect to the use of American Sign Language, Council pointed out that some people prefer to use signed English and other options.

Council has learned that many parents are not informed of all communication options such as the use of ASL, the auditory-verbal approach, or residential schools. Council stated that choices about communication options must always be left to the parent or deaf student. It urged the government to move quickly to establish resource centres throughout the province which can provide families with full and unbiased information about the range of communication options.

As well, Council encouraged the government to ensure that pre-school services are available to deaf children, because early detection and training is essential to children with a hearing loss.

Council also expressed grave concern about the serious shortage of qualified interpreters for the deaf. Council suggested the government create more interpreter training programs throughout the province and stressed that only better training and wages will improve the availability of educational interpreters. Council also agreed with the proposal to locate teacher training programs in one or more faculties of education in Ontario's universities. It believes steps must be taken to improve teacher training and encourage people who are deaf to pursue this career.

Status

Council expressed its general support for the recommendations of *"Review of Ontario Education Programs for Deaf and Hard-of-Hearing Students"* and urged the government to implement the report's recommendations.

Sunset Review

In preparation for the renewal of its mandate, the Ontario Advisory Council for Disabled Persons underwent a Sunset Review during the year 1989-90. This is an established Government procedure whereby various Agencies, Boards and Commissions are periodically reassessed.

In the period under review, Council was comprised of 17 members. Council recommended this complement be maintained to ensure regional and cross disability representation. It was also recommended that members continue to sit in their own right and not as representatives of any organizations to which they belong.

The Ontario Advisory Council for Disabled Persons shares staff with the Ontario Advisory Council on Senior Citizens, a cost-efficient and mutually advantageous arrangement. Council indicated, however, that there is a need for greater assistance in communications with francophone disabled persons and requested staff to meet this need.

As a major part of its activities Council meets five or six times a year. In addition, public consultation meetings are held in various Ontario locations.

In carrying out its responsibility, Council has developed major reports, reviewed emerging issues and presented comments in response to requests for advice from the Ontario government on a wide range of issues affecting those with disabilities. Also Council has been represented on a broad range of external and internal government committees.

It was recommended that Council's mandate be renewed.

Status

Council was pleased to learn that effective March 31, 1990, its mandate has been renewed for a further five-year period. Council looks forward to representing the concerns of the disabled citizens of Ontario during these coming years.

COMMUNICATIONS

Whenever possible, Council visits Ontario communities to gather information directly from people whose interests it represents. As part of its work on employment-related issues, Council held a two-day public consultation meeting in London on July 27-28, 1989.

Presenters representing 32 individuals and organizations offered oral or written presentations. Local employers, agencies serving disabled persons and disabled persons themselves expressed their views. More than 100 people attended and the meeting received coverage from the local media.

Among issues related specifically to employment, presenters discussed the following topics:

- barriers to employment for disabled persons, including physical and transportation access; the need for independent living assistance in the workplace; requirements for technical aids and job modification; as well as contractual and attitudinal barriers;
- gaining equal access to modern technological and other education and skills training in post-secondary as well as training and apprenticeship programs;
- the need for vocational assessment and pre-employment counselling and concerns about delays in access to Vocational Rehabilitation Services (VRS) programs;
- the need for funding of more counsellors informed about issues affecting disabled persons at placement agencies;

- the positive influence governments can exert by adopting employment equity programs to encourage the hiring, retention and promotion of disabled persons and the need for employment equity legislation;
- income issues, such as: the ability of many disabled to work only part-time; loss of drug benefits after reaching a certain income level; the loss of in-kind benefits, and other disincentives in the system; and the need for a universal and comprehensive disability insurance program;
- the need to foster creative and meaningful approaches to sheltered employment programs;
- the need for greater public education and awareness about employment issues affecting the disabled.

Status

Council found the contributions of participants at the consultation meeting most useful. The information gathered was of great assistance to Council in the development of its major report: *"WorkABLE: Fulfilling the Potential of People with Disabilities"*.

OTHER ACTIVITIES

CONFERENCES AND COMMITTEES

During 1989-90 Council representatives were invited to serve on the following groups and committees:

- Community Action Awards Advisory Committee
- Premier's Accessibility Awards for Barrier-Free Design
- Minister's Advisory Committee on the Assistive Devices Program, Ministry of Health
- Ministry of Education Advisory Council on Special Education
- Ministry of Transportation Working Group on Parking Permits
- Advisory Committee for the Canada Coach Lines Accessible Bus Service Demonstration
- Provincial Steering Committee for National Access Awareness Week

Council was represented or made presentations at the following:

- Fourth Canadian Congress of Rehabilitation
- Weisstub Enquiry on Mental Competence
- Ministry of Citizenship Consultations on Employment Equity
- Public meeting to discuss "Choices for the Future," prepared by the Toronto Transit Commission
- "Beyond the ICU" – seminar sponsored by the Committee for Independence in Living and Breathing, Toronto
- "Celebrating 25 Years of Learning" – Conference sponsored by the Learning Disabilities Association of Ontario
- Group Retreat for South Western Ontario Support Services

UPDATE

Assistive Devices Program

Expansion of the Assistive Devices Program is under review by the Ministry of Health. No program expansions were announced during 1989-90.

Status

Council will continue to monitor and encourage the expansion of the Assistive Devices Program so as to achieve improvements in the quality of life for disabled persons.

Guardianship and Advocacy

In the previous fiscal year, Council provided comments to the Advisory Committee on Substitute Decision-Making for Mentally Incapable Persons as well as to the Enquiry on Mental Competency. During 1989-90, Council was asked to provide further input to the Enquiry on Mental Competency on issues related to children and adolescents.

In its response, Council expressed fears that children and adolescents can easily be misdiagnosed as mentally incompetent. In reality, they may have problems of communication such as a language barrier owing to ethnocultural background, be hearing impaired or deaf, or have disabilities such as cerebral palsy or epilepsy that manifest themselves in ways that can easily be misinterpreted. Council urged that great care be taken to ensure that children and young persons are not declared mentally incompetent on the basis of inaccurate diagnosis.

Status

Council forwarded its concerns to the Enquiry on Mental Competency and awaits its recommendations with interest. Council is aware that the government is reviewing other major reports related to competency, advocacy, and substitute decision-making. Members await new initiatives to address these important issues. Council welcomed the *"Report of the Advisory Committee on Substitute Decision-Making for Mentally Incapable Persons"* and will monitor action on its recommendations.

Bibliography on Hearing Impairments

As part of the process of improving its information base on various disabilities, Council commissioned a bibliography on hearing impairment in the province. The manuscript has been submitted to Council for approval. Publication is projected during 1990-1991.

Status

Following printing, the bibliography will be available to interested persons.

Accessibility in Post-Secondary Education: "VISION 2000"

The Ministry of Colleges and Universities has launched a review of the mandate of Ontario's Colleges of Applied Arts and Technology entitled: *"VISION 2000"*. Council was invited to provide input and responded with various comments.

Council outlined its views about the components required to make Ontario's college system accessible as a matter of right to disabled students.

These included: barrier-free design in all college facilities; availability of technical aids such as computers, infra-red systems in lecture halls, and TDD equipment; provision of independent living assistance or attendant care on campus; provision of course materials in alternate forms such as on tape or in braille, or provision of sign interpreters for the deaf; flexibility in both the time required to complete a program and the time for completion of assignments or exams; use of alternative testing methods such as oral exams; and various other adaptations.

Status

Council encouraged the *"VISION 2000"* project to ensure that the Ontario college system is fully-accessible in a standardized way across the province by the year 2000.

Ontario Human Rights Commission's "Guidelines for Assessing Accommodation Requirements for Persons with Disabilities"

Council welcomes the publication by the Ontario Human Rights Commission of *"Guidelines for Assessing Accommodation Requirements for Persons with Disabilities".*

The Guidelines clarify the duties and obligations to provide accommodation for disabled persons, whether at work, in housing, while shopping, while gaining access to public, educational and other buildings, using public transport, attending trade union functions, simply enjoying a meal or a movie, or accessing other services and facilities.

The Commission publication also provides definitions of what may be "undue hardship" in terms of two areas: cost, and health and safety risk.

Status

Council welcomes and supports the definitions of responsibility under the Human Rights Code outlined in the Ontario Human Rights Commission's *"Guidelines for Assessing Accommodation Requirements for Persons With Disabilities".*

ACKNOWLEDGEMENTS

During 1989-90, Council received advice and assistance from various sources. Council members acknowledge with gratitude continued support from many Ministers and their staffs, as well as from organizations and disabled individuals.

Members thank all those persons who assisted Council in the completion of its report on employment for persons with disabilities. In particular, Council recognizes the considerable contributions of those who attended the consultation meeting in London.

Finally, members of Council and its staff wish to express their appreciation for the cooperation and assistance offered by staff in the Office for Disabled Persons.

REPORTS ISSUED IN 1989-90

During 1989-90, Council prepared a summary report on the consultation meeting held in London in connection with its work on employment. Council will release its major report and recommendations on employment issues: *"WorkABLE: Fulfilling the Potential of People with Disabilities"*, early in 1990.

Conseil consultatif d
sur les personnes h

Rapport Annuel
1989/1990

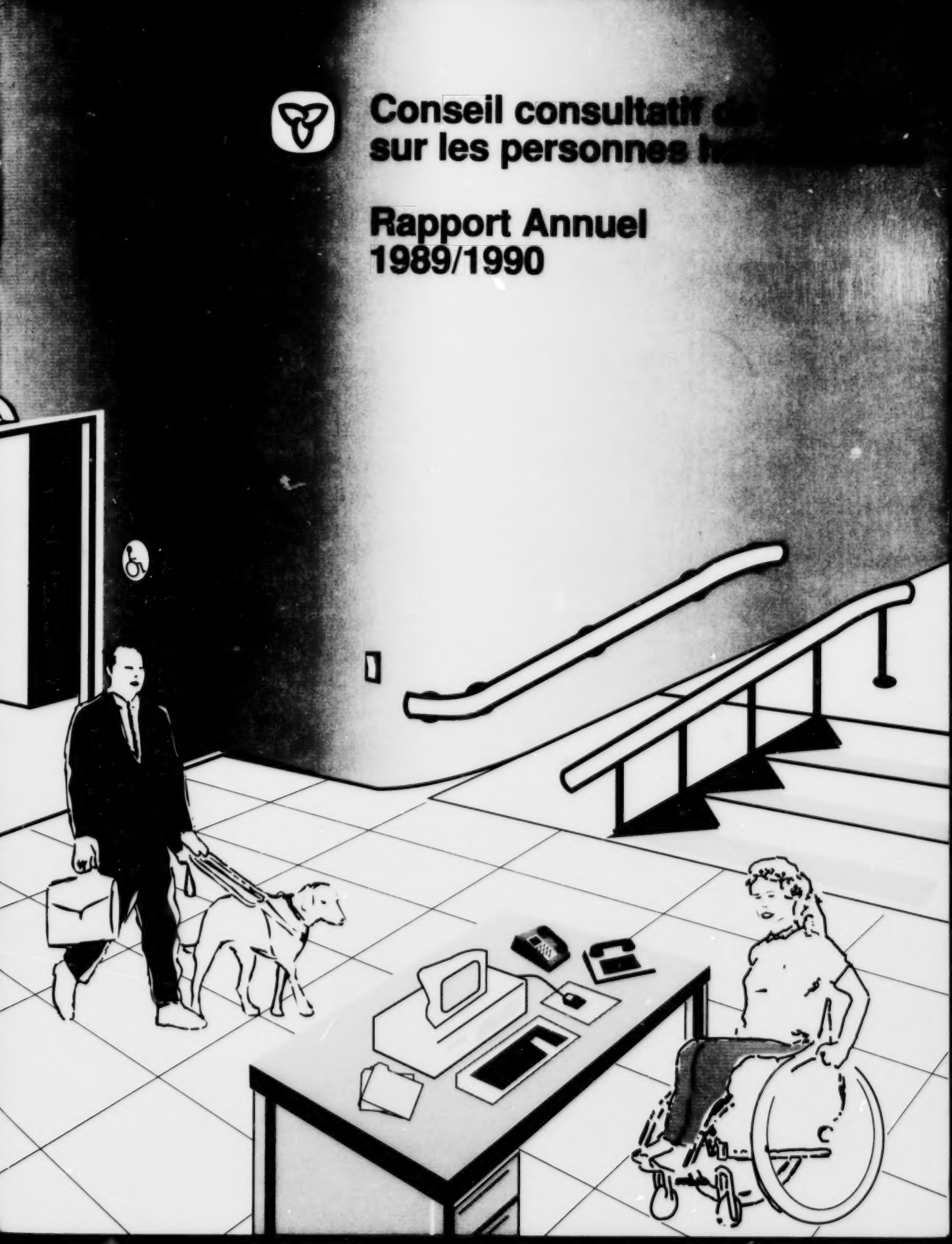

Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées

Rapport Annuel 1989/1990

Quinzième rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990

ISSN 0840-8777
© L'imprimeur de la Reine pour l'Ontario

L'honorable Elaine Ziemba
Ministre des Affaires civiques, déléguée aux
Droits de la personne, aux Affaires des personnes
handicapées, aux Affaires des personnes âgées
et aux Relations interraciales

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter le quinzième rapport annuel du Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées pour la période de douze mois terminée le 31 mars 1990.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Bob Loveless

Bob Loveless

TABLE DES MATIÈRES

Page

MOT DU PRÉSIDENT 1

CONSTITUTION ET MANDAT DU CONSEIL 4

MEMBRES DU CONSEIL EN 1989-1990 6

PRINCIPALES QUESTIONS ET RÉALISATIONS
DE L'EXERCICE 1989-1990 12

EMPLOI 12

- Permettre aux personnes handicapées de donner leur pleine mesure, c'est réalisable 12
  - Équité d'emploi 12
  - Éducation et formation en vue de l'emploi 13
  - Préparation à l'emploi 14
  - Placement et recrutement 15
  - Obstacles à l'emploi et adaptation du milieu de travail 15
  - Revenu 16
  - Emplois protégés et aide à l'emploi 16
  - Attitudes et sensibilisation du public 16

AUTONOMIE ET RÉFORME DES SOINS DE LONGUE DURÉE 18

- Le moment est venu d'être autonome - mise à jour 18
- Réforme des soins de longue durée 19
  - Principes 1 à 7 20

Page

TRANSPORTS 23

o La vie, c'est la liberté de mouvement - mise à jour..... 23

CONFÉRENCE DES CONSEILS CONSULTATIFS PROVINCIAUX 25

QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL 26

o Réforme de l'aide sociale 26

o Questions liées à l'éducation des personnes sourdes 27

o Réexamen 28

COMMUNICATIONS 29

AUTRES ACTIVITÉS 31

o Conférences et comités 31

MISE À JOUR 32

o Programme d'appareils et accessoires fonctionnels 32

o Curatelle publique et défense des droits..... 32

o Bibliographie sur les handicaps auditifs 33

o Accessibilité à l'éducation postsecondaire : Vision 2000 33

o Directives pour l'évaluation des besoins en matière d'adaptation des personnes handicapées émises par la Commission ontarienne des droits de la personne 33

REMERCIEMENTS 34

RAPPORTS PUBLIÉS EN 1989-1990 34

MOT DU PRÉSIDENT

Ce fut un honneur pour moi d'assumer officiellement la présidence du Conseil le 1er juillet 1989, succédant ainsi à Ron McInnes, qui a occupé ce poste pendant quatre des six années qu'il a passées au sein du Conseil. Nous devons beaucoup à Ron pour sa contribution exceptionnelle à l'intégration et au mieux-être des Ontariens qui ont un handicap.

La dernière tâche dont Ron s'est acquitté au Conseil a été d'organiser la toute première conférence des conseils consultatifs provinciaux sur les personnes handicapées, qui s'est tenue en mai 1989. Cette conférence de deux jours a remporté un vif succès, réunissant les présidents et directeurs généraux des conseils de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, de même que des délégués du gouvernement fédéral et des autres provinces et territoires. On y a discuté de questions variées, notamment d'emploi, d'immigration, d'éducation, de maintien du revenu, d'assurance et de transport, et on a adopté bon nombre de résolutions qui ont fait l'objet d'un suivi de la part de chaque conseil à l'échelle provinciale. Le Québec a été l'hôte de la deuxième conférence des conseils en mai 1990.

Le Conseil continue de scruter la quasi totalité des questions touchant les Ontariens ayant un handicap. Cependant, au cours des deux dernières années, nous nous sommes concentrés sur les questions liées à l'emploi. La majeure partie du présent rapport annuel est consacrée aux constatations et aux recommandations que nous avons énoncées dans notre plus récent rapport, Permettre aux personnes handicapées de donner leur pleine mesure, c'est réalisable. Ce dernier complète une trilogie d'analyses de fond publiées au cours de la présidence de Ron McInnes.

Comme les rapports antérieurs La vie, c'est la liberté de mouvement et Le moment est venu d'être autonome, le rapport Permettre... examine l'ensemble du problème et émet des recommandations générales. Soutenus en ce sens par la réaction populaire, nous sommes d'avis que les publications du Conseil sont particulièrement utiles comme ressources décrivant l'environnement et les services actuels et proposant des solutions à des problèmes particuliers à l'intention du gouvernement et du public. Je crois que l'énergie déployée depuis deux ans par le Conseil dans la recherche de solutions aux problèmes d'emploi des personnes handicapées contribuera à la mise en place de lois significatives sur l'équité d'emploi dans un avenir rapproché.

Un rebondissement survenu au cours de l'année mérite une mention particulière. En septembre 1989, la Commission ontarienne des droits de la personne publiait ses Directives pour l'évaluation des besoins en matière d'adaptation des personnes handicapées. Le Conseil croit que, bien qu'elle n'ait pas encore été mise à l'épreuve, l'interprétation des difficultés excessives et des besoins d'adaptation que fait la Commission en vertu des modifications apportées au Code des droits de la personne en 1986 constitue une importante mesure incitative à l'élimination des obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans la province.

Le Conseil entretient une excellente relation de travail avec l'Office des personnes handicapées et son premier conseiller.

L'apport des membres du personnel du Conseil, qui oeuvrent aussi au Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or, est inestimable. M^me^ Mary Tate, directrice générale, est remarquablement à l'affût des événements et son dévouement est exceptionnel. De même, nous n'aurions pu réaliser nos objectifs sans l'aide de nos recherchistes Marjorie Bernier, Mark Dobias, John Doris, Ross Kirkconnell et John MacDonald. Certains d'entre eux nous ont quittés au cours de l'année pour accepter d'autres défis. J'aimerais particulièrement souligner l'excellent travail de John Doris et de Mary Tate, qui ont synthétisé les idées des dix-sept membres du Conseil dans Permettre... Je sais qu'ils ont consacré beaucoup de leur temps à la multitude d'ébauches de ce document. Je m'en voudrais de passer sous silence la contribution et le soutien de ces héros inconnus, les membres du personnel administratif.

Nous perdons certains membres qui ont été d'un concours précieux aux activités du Conseil, au bénéfice de tout l'Ontario. Ce sont Betty Bresko de Toronto, Jean-Rémi Champagne d'Ottawa, Rosemari Comisso de Windsor, Haile Selassie Girma de Toronto, le docteur Gavin Shanks de Kingston, Barry Swadron de Toronto et Mary Lou Ware d'Ottawa. Vous nous manquerez beaucoup.

Un nouveau président a besoin de toute l'aide qu'il peut obtenir. Cette aide, je l'ai reçue des vice-présidentes Sharon Hoenen, Anne Musgrave et Nancy Stone. Je vous remercie pour votre soutien et vos conseils.

Lorsque j'interviens publiquement au nom du Conseil, on me demande souvent si nous réussissons à apporter des changements. On trouve la réponse dans bon nombre de mesures. Nous avons réalisé notre plan stratégique triennal et les résultats de nos démarches sont expliqués dans les pages suivantes du présent rapport.

En jetant un regard sur nos quinze années d'existence, on voit que le gouvernement a donné suite à beaucoup de nos recommandations, bien qu'il ne les ait pas toujours toutes appliquées et n'ait quelquefois agi que sous la pression constante du Conseil et du public. Le présent rapport sert en effet à évaluer les progrès ou, s'il y a lieu, l'absence de progrès. J'ai donc confiance que les membres de l'Assemblée législative le trouveront utile.

Nos publications se sont avérées populaires. On s'y est souvent référé et, par-dessus tout, elles ont aidé à l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées. À l'instar des autres organismes gouvernementaux, nous devons nous soumettre à un réexamen. Autrement dit, nous devons justifier notre existence. Je me réjouis du renouvellement de notre mandat pour une autre période de cinq ans. Nous élaborons déjà notre plan stratégique pour la période de 1990 à 1995. Nous nous ferons un plaisir d'en faire parvenir un exemplaire à ceux qui le demanderont.

Le président,

Bob Loveless

Bob Loveless

CONSTITUTION ET MANDAT DU CONSEIL

Le Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées remonte à 1975. Lors de sa création par le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, il s'appelait Conseil consultatif de l'Ontario sur les handicapés physiques. Après le réexamen de 1987, le Conseil adoptait son nom actuel et voyait son mandat prolongé pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1990. À la suite du réexamen de 1989-1990, le mandat du Conseil était renouvelé pour une autre période de cinq années, soit de 1990 à 1995.

Le ministre délégué aux Affaires des personnes handicapées assure la liaison entre le Conseil et le gouvernement, sollicite et reçoit les avis et recommandations du Conseil et les transmet au gouvernement. Il reçoit aussi chaque année un rapport du Conseil sur ses recommandations et son évolution.

En 1989, dix-sept personnes de diverses régions de l'Ontario ont été désignées au Conseil, notamment un président et trois vice-présidents, pour des mandats renouvelables de un, deux ou trois ans, la période maximale continue étant de six ans.

À partir de l'expérience et des connaissances de ses membres, le Conseil fournit au gouvernement de l'Ontario des conseils éclairés sur les problèmes des personnes handicapées. À cette fin, il accorde une attention toute particulière à la consultation de ces personnes et des groupes qui les représentent pour bien connaître leurs besoins et leurs préoccupations.

Voici un résumé du mandat du Conseil, selon le plus récent décret :

- conseiller le gouvernement de l'Ontario sur les questions relatives au bien-être des personnes handicapées;
- promouvoir l'autonomie des personnes handicapées en vue de favoriser la satisfaction de leurs besoins et leur pleine intégration sociale;
- examiner les politiques qui ont une incidence sur les personnes handicapées, notamment dans les domaines suivants : éducation, emploi, réadaptation, maintien du revenu, santé, services et installations du gouvernement et autres, programmes de logement, transport, loisirs, tutelle et autres services connexes;
- fournir au ministre délégué aux Affaires des personnes handicapées, à sa demande, des avis et recommandations sur les questions qui touchent les personnes handicapées.

Ce décret garantit également au Conseil, dans la réalisation de son travail, la collaboration et l'aide de tous les ministères, conseils, organismes et commissions du gouvernement.

Bureau du Conseil:

700, rue Bay
Bureau 203
Toronto (Ontario)
M5G 1Z6

Téléphone : (416) 326-0140 - ATS et voix
Télécopieur : (416) 326-0193

MEMBRES DU CONSEIL EN 1989-1990

ROBERT E. LOVELESS, LONDON
(Président)

Actuellement directeur, Système des nouvelles affaires, à la Compagnie d'assurance London Life, M. Loveless a été très actif dans les organismes communautaires pour les personnes handicapées, en plus d'avoir siégé à divers comités municipaux d'étude des questions touchant les personnes handicapées, notamment le transport et la vie autonome.

SHARON HOENEN, BRIDGENORTH
(Vice-présidente)

Ancienne coordonnatrice du programme fédéral de création d'emplois Liaison Emploi, M^me^ Hoenen a collaboré au travail local, provincial, national et international de la Société canadienne de la sclérose en plaques. Elle a animé des ateliers sur la gestion psychosociale de la sclérose en plaques, regroupant des personnes atteintes de cette maladie, leur famille et des spécialistes de la santé, et a participé à l'évaluation des besoins des personnes atteintes de handicaps multiples. Elle est membre du Conseil des personnes handicapées du comté de Peterborough.

ANNE MUSGRAVE, TORONTO
(Vice-présidente)

M^me^ Musgrave, très active auprès d'organismes favorisant l'autonomie des personnes handicapées, est vice-présidente du programme de transition BALANCE à l'intention des adultes atteints d'un handicap visuel.

NANCY M. STONE, NIAGARA FALLS
(Vice-présidente)

M^me^ Stone se préoccupe des personnes qui ont un handicap mental. Mère d'une adolescente handicapée dans son développement, elle participe depuis longtemps aux activités bénévoles dans sa région. Ex-présidente de Community Living Niagara Falls, elle est présidente de l'Association ontarienne pour l'intégration communautaire et participe activement à divers regroupements de consommateurs. De plus, elle siège au conseil d'administration de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire.

DENIS BERGERON, THUNDER BAY

Oeuvrant au conseil de l'éducation permanente Lakehead, M. Bergeron prépare actuellement un programme d'alphabétisation pour adultes sourds. Il prête son concours bénévole aux activités de la Société canadienne de l'ouie et au centre pour les personnes sourdes de Thunder Bay.

BETTY BRESKO, TORONTO

M^me^ Bresko s'intéresse au service social, à la gestion, aux sciences politiques, aux affaires internationales, à la psychologie et à la médecine. Membre de l'Association des personnes âgées juives, elle est active dans les domaines des libertés civiles et des déficiences. Elle est membre du conseil d'administration du centre Herman House pour les femmes ayant des troubles psychiques et de la Supportive Housing Coalition.

RODNEY CARPENTER, OTTAWA

M. Carpenter est analyste des politiques au Conseil du Trésor du Canada et conseille le gouvernement fédéral sur les questions touchant les personnes handicapées. Cofondateur du Centre de ressources, d'éducation et de représentation pour les handicapés (REACH), il est membre du conseil d'administration de la coopérative Cardinus et président de la nouvelle coopérative Carpenter. M. Carpenter a reçu le prix du Conseil canadien de réadaptation en reconnaissance de son engagement auprès des personnes handicapées.

JEAN-RÉMI CHAMPAGNE, OTTAWA

Architecte spécialisé dans la conception de bâtiments accessibles, agent de recherche et conseiller technique principal à l'Institut de recherche en construction (une division du Conseil national de recherches du Canada), M. Champagne est aussi conseiller auprès du Comité permanent sur l'accessibilité des bâtiments (Code national du bâtiment) et expert-conseil auprès de divers ministères. Membre d'organismes locaux, nationaux et internationaux pour les personnes âgées et handicapées, il a publié divers documents sur l'accessibilité des bâtiments. Lors de la Semaine nationale de sensibilisation à l'accessibilité 1989, il a reçu un prix pour sa contribution remarquable aux activités en faveur des personnes handicapées à Ottawa.

ROSEMARI COMISSO, WINDSOR

Propriétaire d'entreprises de relations publiques et de photographie, commentatrice au réseau radiophonique de la CBC et journaliste au Windsor Star, Mme Comisso a siégé à divers comités à Windsor, notamment au comité de répartition des ressources de Centraide. Membre de la Chambre de commerce et du Bureau d'éthique commerciale de Windsor ainsi que du Forum économique des femmes, elle a reçu le certificat Célébration 1988 du gouvernement du Canada et la distinction de personnalité italienne de l'année du Club G. Caboto.

HAILE SELASSIE GIRMA, TORONTO

M. Girma, qui a travaillé dans les milieux diplomatiques internationaux, est chef des services administratifs du centre communautaire Woodgreen, dans le quartier Riverdale à Toronto, et connaît bien les problèmes des personnes handicapées des divers milieux ethniques.

PATRICIA HATT, TORONTO

Mme Hatt est éducatrice et accorde un intérêt personnel aux individus ayant des difficultés d'apprentissage. Elle a pris part à de nombreuses activités et à la réalisation de projets divers au nom d'organismes intéressés aux questions liées aux troubles d'apprentissage, et a effectué bon nombre de présentations sur ce sujet, de même que sur l'alphabétisation, en particulier sur l'élaboration et la prestation de services d'alphabétisation aux adultes ayant des besoins particuliers.

RÉV. MASSEY LOMBARDI, TORONTO

Le révérend Massey Lombardi est directeur de l'Office de l'action sociale de l'Archidiocèse de Toronto. Il possède une grande connaissance des questions liées aux politiques en matière de consommation, aux droits de la personne, au racisme, aux prisons et à la surdité. Le révérend Lombardi a siégé à bon nombre de comités de bénévoles, notamment le comité municipal sur les relations communautaires interraciales et ethniques de North York et la coalition interconfessionnelle ontarienne sur l'aide sociale, ainsi qu'aux conseils de la Société catholique d'aide à l'enfance de la Communauté urbaine de Toronto, de Vita Community Living Services for the Developmentally Handicapped et de la Villa Columbo, à Downsview. Il est également président du groupe de travail multiconfessionnel sur les toxicomanies.

ROY McDONALD, WHITE DOG

Roy McDonald est actuellement chef de la bande autochtone de White Dog et a prêté son concours à bon nombre d'organismes communautaires. Il a entre autres été l'un des membres fondateurs des Ojibway Tribal Family Services, qui procurent des services et des soins aux enfants de familles en difficulté. Il est aussi président de la pépinière Islington Tree Nursery Inc.

W. ROSS ROBINSON, HAMILTON

Longtemps rédacteur en commercialisation, communication, publicité et relations publiques, M. Robinson a aussi une vaste expérience du bénévolat et milite en faveur de l'intégration des personnes handicapées à la société. Il fait du travail bénévole auprès de l'Institut national canadien des aveugles, de Centraide, du YMCA et de Amity Goodwill Industries, et siège pour une neuvième année au conseil d'administration du réseau de transport adapté DARTS, à Hamilton. Il anime de plus une émission hebdomadaire à la télévision par câblodiffusion de Hamilton.

D^R GAVIN SHANKS, KINGSTON

Spécialiste en réadaptation, le docteur Shanks est chef des départements de réadaptation de l'Université Queen's, de l'hôpital St. Mary's of the Lake et de l'hôpital général de Kingston. Ses connaissances en réadaptation et sa participation au comité de réadaptation de l'Association des médecins de l'Ontario lui assurent une grande compréhension des difficultés des personnes handicapées.

M^E BARRY SWADRON, C.R., TORONTO

M^e Swadron possède une vaste connaissance des questions juridiques liées aux déficiences psychiques et aux handicaps développementaux. Il a agi comme conseiller juridique de plusieurs organismes communautaires servant les individus ayant un handicap, notamment l'Association canadienne pour les troubles d'apprentissage, l'association des centres de santé mentale pour les enfants et l'Association métropolitaine pour l'intégration communautaire. Il est aussi l'auteur de bon nombre de publications ayant trait aux questions juridiques et médicales liées aux handicaps.

MARY LOU WARE, OTTAWA

Infirmière enseignante, M^me Ware s'intéresse particulièrement aux personnes handicapées vivant en milieu rural. Dans le cadre de son travail au Centre régional de réadaptation Royal Ottawa, elle a mis sur pied une clinique mobile à l'intention des régions rurales éloignées de l'Est de l'Ontario.

PRINCIPALES QUESTIONS ET RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 1989-1990

EMPLOI

Permettre aux personnes handicapées de donner leur pleine mesure, c'est réalisable

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées a terminé l'étude des questions liées à l'emploi pour les personnes handicapées, effectuée durant deux années. L'important rapport du Conseil, Permettre aux personnes handicapées de donner leur pleine mesure, c'est réalisable, paraîtra au printemps de 1990.

Ce rapport de 113 pages est fondé sur l'examen d'un grand nombre de documents et de rapports de recherche par le Conseil, de même que sur des consultations menées auprès d'un grand nombre de personnes handicapées et d'organismes qui les servent. On a aussi consulté beaucoup d'employeurs, de représentants d'organisations syndicales et du gouvernement, d'éducateurs, de conseillers et d'agences de placement.

En juillet 1989, le Conseil s'est rendu à London et y a entendu les présentations de plus de trente personnes et représentants de groupes intéressés aux questions d'emploi. L'année précédente, le Conseil a tenu des audiences publiques tout aussi courues à Toronto, Sudbury et Hamilton, auxquelles un grand nombre de personnes ont participé.

Le rapport Permettre aux personnes handicapées de donner leur pleine mesure, c'est réalisable contient 75 recommandations ayant trait aux questions d'emploi touchant les personnes handicapées.

Équité d'emploi

La principale recommandation contenue dans le rapport demande l'adoption par le gouvernement de l'Ontario d'une loi assurant l'égalité des chances d'emploi des personnes handicapées.

Le Code des droits de la personne de l'Ontario exige que l'on réponde aux besoins d'adaptation des personnes handicapées, à moins qu'une telle adaptation constitue un préjudice injustifié. Selon le Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées, le Code garantit des chances égales et la pleine réalisation du potentiel d'emploi de tous les individus ayant l'âge requis pour travailler en Ontario.

On constate dans le rapport du Conseil qu'une loi sur l'équité d'emploi est essentielle pour forcer les employeurs à agir. Les programmes volontaires et de persuasion n'ont entraîné aucun changement important, la discrimination étant trop grande et trop répandue.

La loi suggérée vise la fonction publique ontarienne et les employeurs des secteurs privé et parapublic comptant 100 employés ou plus. Dans le rapport du Conseil, on ne fixe aucun quota. On y recommande plutôt une série d'objectifs et d'échéanciers.

Le Conseil recommande la mise sur pied d'un organisme indépendant du gouvernement provincial pour le contrôle et l'application de la loi proposée sur l'équité d'emploi.

Il recommande aussi que cet organisme offre une gamme de services aux employeurs pour les aider à se conformer à cette loi et impose des peines financières à ceux qui ne s'y conformeront pas.

D'autres recommandations ont été formulées voulant qu'un guide explicatif définissant les handicaps divers accompagne cette loi et que l'on demande aux employeurs d'élaborer, de soumettre et de mettre en application une série d'objectifs et un échéancier. On devrait aussi exiger la présentation annuelle à cet organisme d'analyses des effectifs faisant état de la représentation des personnes handicapées aux divers échelons administratifs de l'entreprise.

Reconnaissant qu'il y a lieu d'agir sur plusieurs fronts à la fois, le rapport formule des recommandations liées à l'emploi des personnes handicapées dans des secteurs allant de l'éducation et la formation en vue de l'emploi au placement et au recrutement, des obstacles à l'emploi et de l'adaptation du milieu de travail au revenu, de l'emploi protégé et des mesures en faveur de l'emploi aux attitudes et à la sensibilisation du public.

Il est en outre recommandé :

Éducation et formation en vue de l'emploi

- qu'on examine l'application de l'Education Amendment Act (loi de 1980 modifiant la Loi sur l'éducation) et qu'on évalue dans quelle mesure elle peut toucher les étudiants et les conseils scolaires;

- qu'on accorde des subventions plus élevées pour les programmes d'éducation coopérative, notamment en vue de permettre la prestation de services au cours des périodes de stage en milieu de travail, de façon à ce que les étudiants handicapés puissent y prendre part;

- que les conseils scolaires reçoivent des subventions pour la mise en oeuvre de programmes de transition de l'école au monde du travail auxquels les personnes handicapées pourront prendre part, et que les programmes d'apprentissage soient accessibles aux étudiants handicapés;

- que les collèges et universités de l'Ontario éliminent les obstacles physiques en affectant à des améliorations une partie des fonds recueillis dans le cadre de leurs campagnes de souscription et en effectuant des études sur l'accessibilité;

- que les politiques et programmes fassent l'objet d'un examen en vue de l'élimination des obstacles à l'éducation;

- que l'on procède à la modification du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario pour tenir compte des coûts additionnels que subissent les étudiants handicapés et en vue de réduire le fardeau de leur dette;

- que des bourses d'études soient accordées à des étudiants handicapés pour les encourager à poursuivre des études postsecondaires.

Préparation à l'emploi

- que le ministère des Services sociaux et communautaires entreprenne une révision et une restructuration majeure des Services de réadaptation professionnelle (SRP) pour améliorer les chances d'emploi des personnes ayant un handicap et qu'il instaure une politique d'élimination des listes d'attente;

- que les SRP se voient confier le mandat de fournir aux personnes handicapées les appareils et accessoires fonctionnels dont ils ont besoin <u>au travail</u>;

- que les gouvernements augmentent leur part de financement en vue d'améliorer la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des services de placement et d'orientation professionnelle et plafonnent le nombre maximal de cas confiés à chaque conseiller;

- que les collèges communautaires de l'Ontario mettent sur pied des programmes de formation en vue de mieux préparer les conseillers, notamment en ce qui a trait aux questions touchant les personnes handicapées dans le domaine de l'emploi, et que certains cours soient dispensés par des personnes handicapées.

Placement et recrutement

- que les Centres d'emploi du Canada et tous les autres organismes de placement rendent leurs bureaux et services accessibles aux personnes handicapées;

- que les Centres d'emploi du Canada veillent à ce qu'il y ait dans chaque centre au moins un spécialiste des questions touchant les handicaps;

- que les organismes communautaires et autres organismes offrant des services d'orientation professionnelle et de placement aux personnes handicapées reçoivent un financement accru partout dans la province;

- que le ministère du Travail subventionne des projets pilotes innovateurs pour favoriser le recrutement et le placement de travailleurs handicapés.

Obstacles à l'emploi et adaptation du milieu de travail

- que le gouvernement ontarien fournisse une aide financière aux employeurs qui absorbent partiellement le coût de l'élimination des obstacles de nature architecturale en milieu de travail;

- que les employeurs établissent au sein de leur entreprise des budgets pour l'adaptation afin que les chefs de service n'assument plus seuls la responsabilité financière de l'adaptation du milieu de travail;

- que le gouvernement de l'Ontario, de concert avec les usagers, les syndicats et les employeurs, élabore et mette à l'essai des méthodes pouvant faciliter la vie autonome ou les services d'auxiliaires en milieu de travail dans le secteur privé; qu'il augmente et élargisse sa part de financement afin que les organismes offrant des services d'appoint puissent servir les personnes handicapées non seulement à domicile mais aussi en milieu de travail; que des personnes qui requièrent des services d'appoint pour une vie autonome reçoivent du gouvernement des subventions, leur permettant d'acheter, d'administrer et de superviser elles-mêmes les services répondant à leurs besoins spécifiques;

- que le financement des services de transport adapté soit accru pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de transport et d'emploi, conformément aux exigences de la loi sur les droits de la personne;

- que les employeurs et les représentants syndicaux modifient ou éliminent les dispositions des conventions collectives de nature discriminatoire à l'endroit des personnes handicapées.

Revenu

- qu'on offre des suppléments de revenu améliorés, tel qu'il est recommandé dans le rapport Transitions : Rapport du Comité d'examen de l'aide sociale, et qu'on élimine les mesures financières dissuadant la recherche d'emploi;

- qu'on offre aux personnes qui doivent assumer des frais médicaux et de médicaments très élevés des prestations en nature, sans égard au revenu;

- que le gouvernement de l'Ontario réexamine la viabilité d'un système complet et universel d'assurance-incapacité dont bénéficieraient toutes les personnes handicapées sans égard à la cause de leur incapacité ou à l'âge de la personne lorsqu'elle en a été atteinte.

Emplois protégés et aide à l'emploi

- que l'on n'encourage pas la mise en place de nouveaux ateliers protégés. Les nouveaux programmes de financement devraient viser les projets d'emploi communautaires. Par ailleurs, on devrait mettre sur pied un plus grand nombre de programmes d'aide à l'emploi;

- que les gouvernements augmentent le financement qu'ils accordent aux programmes d'aide de l'emploi en vue de permettre l'embauche d'un nombre approprié de moniteurs.

Attitudes et sensibilisation du public

- que diverses mesures soient mises de l'avant pour améliorer les attitudes et la sensibilisation du public, notamment la création d'un organisme consultatif provincial sur les chances d'emploi des travailleurs handicapés et des membres d'autres groupes cibles de l'équité d'emploi et la création de conseils de ressources communautaires pour promouvoir le potentiel de travail des personnes handicapées;

- que la campagne de sensibilisation préparée par l'Office des personnes handicapées soit élargie de façon à comprendre un volet sur le potentiel de travail des personnes handicapées.

État actuel de la question

Le rapport Permettre aux personnes handicapées de donner leur pleine mesure, c'est réalisable sera publié au printemps de 1990. Ce rapport est disponible en anglais et en français, ainsi que sur cassette audio, à l'adresse suivante:

Publications Ontario
880, rue Bay, 5e étage
Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone: (416) 326-5300
Interurbain sans frais: 1-800-668-9938
ATS: À Toronto, (416) 965-5130 ou
1-800-268-7095 pour assistance

AUTONOMIE ET RÉFORME DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Le moment est venu d'être autonome - mise à jour

Le Conseil a préparé le rapport Le moment est venu d'être autonome en 1987-1988 en guise de document de travail sur les perspectives d'aide à la vie autonome dans la province. Il a continué de retenir l'attention du public sur cette question cruciale au cours de l'exercice 1989-1990.

Dans ce document on examine les moyens auxquels ont recours les personnes ayant un handicap pour obtenir une aide personnelle. En outre, on substitue à l'expression "services d'auxiliaires" celle "aide à la vie autonome", qui, selon le Conseil, traduit mieux le droit des personnes handicapées de s'intégrer pleinement à la communauté, notamment celui des personnes handicapées requérant une assistance pour subvenir à certains besoins personnels.

On définit l'"aide à la vie autonome" comme l'aide à l'accomplissement des tâches dont les individus s'acquitteraient normalement eux-mêmes s'ils n'avaient aucun handicap.

Le document suggérait diverses façons de faciliter la vie autonome, notamment :

- que le gouvernement verse des fonds directement aux personnes handicapées ayant besoin d'une aide à la vie autonome afin de leur permettre d'acheter, d'administrer et de superviser elles-mêmes les services répondant à leurs besoins spécifiques;

- que l'aide à la vie autonome soit offerte en milieu de travail afin de permettre à un plus grand nombre de personnes handicapées d'occuper un emploi;

- que le gouvernement prenne en considération divers modèles de courtage de services, procurant ainsi aux usagers un maximum de possibilités quant au choix d'un courtier et des services que ce dernier négocie pour eux.

Dans Permettre aux personnes handicapées de donner leur pleine mesure, c'est réalisable, le rapport traitant des questions d'emploi que le Conseil a publié en 1989-1990, il a réitéré son appui aux recommandations initialement énoncées dans le rapport Le moment est venu d'être autonome.

Le Conseil apprenait avec enthousiasme que, dans le cadre d'un programme d'équité d'emploi, le Secrétariat des ressources humaines de l'Ontario mettra sur pied un projet pilote d'aide à la vie autonome dans les bureaux du gouvernement provincial.

État actuel de la question

L'aide à la vie autonome fait l'objet d'un examen dans le cadre du projet de réforme des soins de longue durée. Le Conseil est représenté auprès du groupe consultatif chargé de concevoir le programme de cette réforme et accueillera avec plaisir les projets pilotes mettant à l'essai des formules de financement de l'aide à la vie autonome.

Réforme des soins de longue durée

Le 7 juin 1989, le gouvernement de l'Ontario annonçait l'amorce d'une réforme en profondeur des soins offerts aux personnes handicapées ou âgées. Cette réforme est menée par les ministères de la Santé et des Services sociaux et communautaires, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées et l'Office des personnes âgées.

Le Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées a rencontré le Groupe de travail sur les soins de longue durée en août 1989 pour discuter du projet de réforme du gouvernement.

Le Groupe de travail a indiqué au Conseil que cette réforme des soins de longue durée suivrait sept principes directeurs. Le Conseil a émis des commentaires généraux concernant ces sept principes, leur formulation et le ton qui leur a été donné. Selon lui, la formulation de ces principes ignorait le point de vue des personnes handicapées. Il suggérait donc que ces principes soient révisés de façon à refléter ce point de vue.

Le Conseil estimait aussi que ces principes révélaient un parti pris médical et insistait pour qu'ils reflètent le concept de vie autonome préconisé par les personnes handicapées. Plutôt que de dépendre des systèmes médicaux pour la prise de décisions et la prestation de soins directs, les personnes handicapées préfèrent être indépendantes et jouir de la liberté de faire leurs propres choix éclairés. Les personnes handicapées ont aussi indiqué leur désir de recevoir un financement direct pour accéder à cette indépendance. Le Conseil a renvoyé le Groupe de travail sur les soins de longue durée à son rapport de 1988 L'indépendance et l'autonomie : Le rêve deviendra réalité, rédigé par le docteur John Lord pour le compte du ministère des Services sociaux et communautaires.

Le Conseil a souligné que la majeure partie des consultations publiques tenues en Ontario et financées par le gouvernement ont eu pour résultat de refléter clairement les objectifs de vie autonome et les préoccupations des Ontariens handicapés. Il a incité le Groupe de travail à prendre ces renseignements importants en considération.

En plus de conseils généraux, le Conseil a apporté des remarques spécifiques sur chacun des sept principes :

PRINCIPE UN

Le système de financement des lits de soins de longue durée sera modifié afin que le financement soit établi principalement en fonction des besoins des individus en matière de soins et qu'il corresponde au niveau de soins offerts.

Le Conseil a fait remarquer que l'on ne mentionne nulle part les autres méthodes de prestation de services tels les soins offerts par un auxiliaire à la vie autonome travaillant sous la supervision de la personne handicapée. Le Conseil croit que, dans le cadre de cette réforme, on doit considérer toutes les avenues offertes quant à la prestation de services. De plus, le Conseil a incité le gouvernement à mettre à l'essai des projets de financement direct dans toute la province.

PRINCIPES DEUX ET TROIS

Les services de soutien aux parents et amis qui assurent la prestation de soins ou qui viennent compléter ceux-ci seront considérés comme une composante essentielle du système.

Le système encouragera l'utilisation des services les plus appropriés et les plus rentables convenant aux besoins des individus et des familles.

Le Conseil fait remarquer que l'intention de ces principes semble être de susciter la création d'un système favorisant la dépendance des personnes handicapées envers leur famille. Selon lui, toute politique gouvernementale favorisant une telle dépendance serait perçue comme néfaste par bon nombre de personnes handicapées ayant livré une longue et dure bataille pour demeurer indépendantes. On ne devrait pas tenir pour acquis que les membres de la famille seront toujours disponibles pour prendre soin d'un parent handicapé.

Le Conseil croit essentiel de promouvoir l'autonomie des personnes handicapées au sein de leur communauté. Parallèlement, il reconnaît le rôle important que jouent famille et amis et accueille avec plaisir les services de relève améliorés et autres initiatives d'aide aux familles.

PRINCIPE QUATRE

Un nombre accru de personnes âgées et de personnes ayant un handicap physique qui ont besoin de services sociaux et de santé recevront ceux-ci à domicile dans le but d'éviter l'utilisation superflue des lits de soins aigus et l'augmentation du nombre de lits de soins prolongés et de soins aux malades chroniques.

Le Conseil a indiqué que "domicile" s'applique à la résidence de l'individu. Il peut s'agir d'un endroit différent de la résidence de la famille. Le Conseil appuie fortement l'intention manifestée ici d'offrir davantage de services et de soins à domicile, mais précise qu'on ne doit pas susciter de cette façon une institutionnalisation au sein de la communauté.

PRINCIPE CINQ

Un processus d'admission unique et intégré pour les lits de soins de longue durée en établissement et au sein de la communauté sera fondé sur une étude multidisciplinaire objective. Ce processus visera à répondre aux besoins des personnes concernées en faisant appel aux soins les moins intensifs.

Le Conseil est d'avis qu'un processus d'admission unique peut constituer une démarche positive, mais craint aussi la possibilité d'un engorgement retardant l'accès aux services. Il y a déjà une liste d'attente pour les soins à domicile, et les membres du Conseil se sont montrés préoccupés de la voir s'allonger.

Le Conseil désire également savoir quelles mesures seront établies pour assurer le caractère juste et équitable des évaluations et quels recours seront offerts dans les cas où la personne handicapée est en désaccord avec l'évaluation faite dans le cadre de l'étude multidisciplinaire.

Bien que le Groupe de travail ait affirmé que les médecins ne représenteraient qu'une partie de l'équipe multidisciplinaire, le Conseil, à l'instar de bon nombre de personnes handicapées, s'est montré préoccupé de la possibilité que les médecins exercent une influence indue et ne puissent s'empêcher de compter sur le modèle médical axé sur les urgences. On devrait faire tous les efforts possibles pour orienter le processus d'évaluation vers la réadaptation.

PRINCIPE SIX

En tenant compte des politiques en vigueur dans la province, le rôle de la planification, de l'établissement des priorités et de la gestion des services à l'échelle locale prendra une importance accrue.

Le Conseil est d'avis que l'accroissement des responsabilités des municipalités pour le financement et la prestation de services de soutien pour les personnes handicapées serait susceptible d'entraîner des variations d'une région à une autre. Selon le Conseil, la prestation de services devrait être uniforme partout en Ontario. De même, on devrait empêcher les municipalités de transférer à d'autres services les fonds affectés aux soins de longue durée.

PRINCIPE SEPT

Les coûts du système de soins de longue durée ne doivent pas être trop élevés et doivent être partagés équitablement entre les gouvernements et les usagers.

Les membres du Conseil trouvent ce dernier principe obscur. Ils sont idéologiquement opposés à un examen des moyens d'existence et à l'imposition de frais dissuasifs sur les services requis par les personnes handicapées pour le maintien de leur autonomie. Le Conseil croit fermement que l'individu handicapé ne devrait pas assumer les coûts associés à une invalidité. Ces coûts relèvent plutôt de la société tout entière. De même, le Conseil est d'avis que l'utilisation d'une partie du revenu provenant d'un travail pour défrayer les services de soutien nécessaires à la vie dans la collectivité sert à dissuader les personnes handicapées de trouver ou de conserver un emploi.

Le Conseil s'est aussi montré préoccupé par la coordination de programmes tels le Programme d'appareils et d'accessoires fonctionnels, le Programme de rénovation des logements de l'Ontario à l'intention des personnes handicapées, etc.

Après avoir fait part de ses préoccupations au Groupe de travail interministériel sur les soins de longue durée, le Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées a été mis au courant d'initiatives futures annoncées en décembre 1989. Parmi celles-ci on compte :

- l'adoption d'une structure interministérielle par les ministères de la Santé et des Services sociaux et communautaires pour la gestion de la réforme des soins de longue durée à l'échelle locale et provinciale. On a déjà nommé un sous-ministre adjoint des services communautaires qui relèvera des deux ministères;

- la création d'un nouveau système d'admission unique pour simplifier les mécanismes servant à trouver des services à domicile adéquats et le processus d'admission dans les établissements de soins de longue durée. On vise ainsi à éliminer la nécessité de faire des recherches excessives pour dénicher des services;

- une aide financière accrue pour bon nombre de services à domicile tels que les services d'auxiliaires, les services de relève et les soins infirmiers. On accordera une aide financière plus élevée pour les aides familiales, qui comptent parmi les travailleurs les moins bien rémunérés;

- l'unification de programmes actuels, tels que le Programme de soins à domicile du ministère de la Santé et le Programme de services intégrés d'aides familiales du ministère des Services sociaux et communautaires, pour constituer l'infrastructure d'un nouveau programme de soutien à domicile pleinement intégré;

- l'élargissement de services communautaires tels que les repas à domicile et les visites amicales.

État actuel de la question

Le Conseil attend la publication des détails de la stratégie gouvernementale en vue de la réforme des soins de longue durée, prévue pour le printemps de 1990 (au cours du prochain exercice financier du Conseil).

TRANSPORTS

La vie, c'est la liberté de mouvement - mise à jour

L'important rapport du Conseil sur les transports, intitulé La vie, c'est la liberté de mouvement, faisait l'objet d'une réimpression en 1988. Les 56 recommandations qu'il contenait continuent de susciter un vif intérêt en Ontario et ailleurs dans le monde.

La version initiale de ce rapport a été produite en 1986-1987 en collaboration avec le Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or. On en a déjà distribué plus de 4 000 exemplaires.

Le Conseil a le plaisir de signaler que des progrès ont été réalisés quant à la mise en oeuvre de certaines des recommandations émises dans le rapport.

Il a en outre incité le ministère des Transports et des Communications de l'Ontario à retirer les plaques d'immatriculation arborant le symbole des personnes handicapées et à émettre à leur place des permis de stationnement portatifs au nom des personnes handicapées et des organismes qui les servent. Le Conseil a aussi recommandé que les municipalités adoptent et appliquent un règlement sur le stationnement suivant le modèle provincial.

En 1988, le ministère des Transports a mis sur pied un groupe de travail en vue de l'élaboration d'un programme de permis de stationnement et de modèles de réglementation. Le Conseil est heureux d'avoir pris part aux travaux de ce groupe. De plus, le ministère a avisé le Conseil que l'émission de nouveaux permis de stationnement portatifs pour les personnes handicapées est prévue pour le 1er mai 1990.

Les personnes handicapées qui placent leur permis de stationnement sur le tableau de bord ou le pare-soleil d'une voiture pourront faire usage des places de stationnement réservées aux personnes handicapées sans pour autant devoir posséder ou avoir accès à une voiture particulière.

Les personnes qui font la demande de ce permis devront soumettre un certificat médical faisant état de leur handicap, délivré par un professionnel autorisé (médecin, chiropraticien, ostéopraticien, physiothérapeute ou ergothérapeute). Les frais exigés pour l'émission de ce certificat sont assumés par l'auteur de la demande.

Le nouveau permis de stationnement portatif suppose :

- des critères d'admissibilité élargis de façon à comprendre toute personne "incapable de marcher sans aide sur une distance de plus de 200 mètres (650 pieds) sans que cela ne pose une difficulté sérieuse ou un risque pour sa santé ou sa sécurité";

- de nouvelles classes d'admissibilité pour les personnes atteintes d'invalidité permanente ou temporaire;

- une incitation à l'adoption par les municipalités ontariennes de règlements types permettant aux personnes handicapées de faire usage de places de stationnement réservées ainsi que l'imposition d'amendes plus sévères pour l'utilisation illégale de ces places de stationnement;

- l'émission de permis portatifs au nom d'entreprises et d'organismes offrant des services de transport adapté aux personnes handicapées.

État actuel de la question

Le Conseil accueille avec plaisir l'application de ses recommandations antérieures et surveillera l'introduction des nouveaux permis de stationnement portatifs pour les personnes handicapées au printemps de 1990.

Le Conseil incite fortement le gouvernement de l'Ontario à poursuivre la mise en application des recommandations émises dans le rapport La vie, c'est la liberté de mouvement et à s'engager formellement à rendre les transports en commun entièrement accessibles et intégrés partout en Ontario.

CONFÉRENCE DES CONSEILS CONSULTATIFS PROVINCIAUX

Le Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées a été l'hôte d'une conférence de deux jours réunissant cinq conseils consultatifs provinciaux sur les personnes handicapées. Cette conférence s'est tenue les 4 et 5 mai 1989. Les dirigeants des conseils de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario y étaient présents. Des observateurs du gouvernement fédéral ainsi que des provinces et territoires qui ne se sont pas dotés d'un conseil consultatif y avaient aussi été invités.

L'emploi des personnes atteintes d'un handicap a été traité comme une priorité. Les conseils ont discuté de questions diverses, notamment d'équité d'emploi, d'éducation et de formation, de programmes de soutien du revenu, d'assurance-invalidité universelle et d'accessibilité tant au milieu de travail qu'aux transports.

Les conseils se sont entendus pour qu'une conférence fédérale-provinciale sur tous les aspects de l'emploi soit tenue aussitôt que possible.

Parmi les autres questions ayant fait l'objet de discussions, mentionnons la modification possible de l'alinéa 19(1)a) de la Loi de 1985 sur l'immigration, la diffusion des renseignements recueillis au sujet de l'assurance-invalidité universelle, l'indemnisation pour les dépenses liées à un handicap, la nécessité d'une étude nationale sur les coûts liés à un handicap, et la coopération des gouvernements fédéral et provincial pour l'amélioration du service d'information sur les handicaps du centre Walter Dinsdale à Calgary.

Les conseils ont convenu de demander à leurs gouvernements respectifs d'insister auprès du gouvernement du Canada pour qu'il retire ou modifie de façon substantielle l'alinéa 19(1)a) de la Loi de 1985 sur l'immigration selon lequel les personnes handicapées arrivant au Canada peuvent entrainer une demande excessive non souhaitable en matière de services sociaux et de santé.

Les conseils sont d'avis que les personnes handicapées qui font la demande du statut d'immigrant reçu ou de réfugié ainsi que leur famille devraient être traitées de la même façon que les autres candidats. Le contraire amenuise la contribution et la valeur des personnes handicapées. De plus, la Charte canadienne des droits et des libertés interdit la discrimination basée sur les handicaps.

État actuel de la question

Le Conseil a vu dans cette conférence un échange utile de renseignements auquel ont contribué tant les conseils consultatifs provinciaux sur les personnes handicapées que les observateurs du gouvernement fédéral et des provinces qui ne se sont pas dotées d'un conseil consultatif sur les personnes handicapées. Une deuxième conférence se tiendra en 1990 au Québec.

QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Réforme de l'aide sociale

Au cours de l'année 1988-1989, le Conseil a fait part au ministère des Services sociaux et communautaires de sa réaction face au document TRANSITIONS : Rapport du Comité d'examen de l'aide sociale publié par ce ministère. En mai 1989, le ministère des Services sociaux et communautaires annonçait l'amélioration du système d'aide sociale au coût de 415 millions de dollars. Ces fonds seront utilisés pour accroitre le seuil de base des prestations et pour financer le Programme d'intégration sociale et de transition à l'emploi (PISTE), qui s'attaque à une partie des mesures dissuasives à l'égard de la recherche d'un emploi.

Bien que cette réaction initiale à la réforme de l'aide sociale soit encourageante, le Conseil estime que d'autres mesures s'imposent. Dans une lettre adressée au trésorier de l'Ontario, il soutient que les prestations d'aide sociale devraient être accrues, particulièrement en raison des dépenses élevées qu'entrainent un handicap devant la perspective d'une augmentation de ces coûts si la taxe sur les produits et services

(TPS) entre en vigueur comme on le prévoit le 1er janvier 1991. Le Conseil a aussi continué de faire pression auprès du trésorier afin qu'il affecte des fonds à l'application des recommandations à l'effet d'accorder la parité des prestations versées aux bénéficiaires des programmes de suppléments de revenu annuel garanti GAINS-A et GAINS-D.

Parmi les autres questions soulevées par le Conseil auprès du trésorier, on compte : la révision des dispositions concernant le revenu du (de la) conjoint(e) de façon à éliminer les pertes de prestations subies par les personnes handicapées lorsqu'elles se marient, et attribuables à ce revenu, l'adoption de mesures visant à réduire le taux de récupération fiscale sur les prestations d'aide sociale dès qu'une personne handicapée commence à travailler, l'accroissement des sommes affectées au ministère de la Santé dans le but de faire bénéficier de médicaments gratuits les personnes devant absorber des coûts très élevés pour leurs médicaments et ce, sans égard à leur revenu ou à leur situation d'emploi, l'accroissement du financement des Services de réadaptation professionnelle en vue de réduire les listes d'attente.

État actuel de la question

Le Conseil se réjouit des initiatives annoncées en 1990 mais fait remarquer que d'autres réformes s'imposent.

Questions liées à l'éducation des personnes sourdes

En décembre 1989, le ministère de l'Éducation publiait le document Enquête sur les programmes à l'intention des élèves sourds. Le Conseil a pris connaissance de ce rapport et a formulé des critiques à l'intention du ministère. À cet effet, le Conseil a rencontré des représentants du ministère de l'Éducation, de l'Ontario Association of the Deaf et de VOICE for Hearing Impaired Children.

Ce rapport contient plusieurs recommandations majeures généralement appuyées par le Conseil. Entre autres, on compte un plan pour le lancement d'un projet pilote ayant pour objectif l'étude du langage ASL pour l'éducation des personnes sourdes.

De même, le Conseil appuie les re ommandations concernant l'amélioration des méthodes de formation des enseignants spécialisés dans l'éducation des personnes sourdes, entre autres celle visant l'augmentation du nombre de personnes sourdes et malentendantes qualifiées pour enseigner aux sourds.

Le Conseil a cependant exprimé certaines réserves. Bien qu'il appuie la Loi de 1990 modifiant la Loi sur l'éducation (projet de loi 112) en ce qui a trait à l'utilisation du langage ASL, le Conseil a rappelé que bon nombre de personnes préfèrent avoir recours au langage gestuel anglais et à d'autres méthodes.

Par ailleurs, le Conseil a appris que beaucoup de parents ne connaissent pas toutes les possibilités telles que le langage ASL, la méthode auro-orale ou les internats. Il a déclaré que les choix à cet égard appartiennent aux parents ou à l'élève sourd, et a fait pression auprès du gouvernement pour qu'il établisse promptement des centres de ressources dans toute la province pour offrir aux parents une information complète et exempte de préjugés quant à la diversité des options.

De même, le Conseil a encouragé le gouvernement à veiller à ce que des services préscolaires soient offerts aux enfants sourds, la détection précoce et la formation leur étant essentielles.

Il a aussi exprimé une grande préoccupation quant à la pénurie d'interprètes gestuels qualifiés. Le Conseil a suggéré au gouvernement de créer davantage de programmes de formation d'interprètes dans la province et a insisté sur le fait que seule une amélioration de la formation et des salaires aura un effet positif sur la disponibilité d'interprètes éducatifs. Il s'est aussi prononcé en faveur de la proposition de dispenser ces programmes de formation pédagogique dans les facultés d'éducation d'au moins une des universités ontariennes. Il est d'avis que des démarches doivent être effectuées en vue d'améliorer la formation des enseignants et d'encourager les personnes sourdes à entreprendre une carrière dans ce domaine.

État actuel de la question

Le Conseil s'est montré généralement favorable aux recommandations contenues dans le document Enquête sur les programmes à l'intention des élèves sourds et a fait pression auprès du gouvernement pour qu'il mette ces recommandations en application.

Réexamen

En vue du renouvellement de son mandat, le Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées s'est soumis à un réexamen au cours de l'exercice 1989-1990. Il s'agit d'un procédé selon lequel divers organismes gouvernementaux font l'objet d'une réévaluation périodique.

Le Conseil comptait 17 membres au cours de la période évaluée, et a recommandé que l'on maintienne ses effectifs à ce nombre pour assurer la représentation des diverses régions de l'Ontario et des divers handicaps. Il a aussi été recommandé que les membres continuent à siéger à titre individuel plutôt qu'au nom des organismes auxquels ils appartiennent.

Le Conseil consultatif de l'Ontario sur les personnes handicapées partage son personnel avec le Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or. Ces dispositions sont rentables et mutuellement avantageuses. Il a cependant indiqué avoir besoin d'un nombre accru d'employés en vue de répondre à la demande en matière de communications avec les francophones handicapés et a formulé des demandes en ce sens.

Dans le cadre de ses activités principales, le Conseil se réunit de cinq à six fois par an. De plus, il tient des audiences publiques en divers endroits de l'Ontario.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil a publié des rapports importants, a examiné les nouvelles questions d'actualité et a répondu à diverses demandes de conseils que lui a adressées le gouvernement de l'Ontario concernant une vaste gamme de questions touchant les personnes handicapées. Par ailleurs, le Conseil a été représenté à bon nombre de comités gouvernementaux internes et externes.

Il a été recommandé que le mandat du Conseil soit renouvelé.

État actuel de la question

Le Conseil a été heureux d'apprendre que son mandat a été renouvelé pour une période de cinq ans commençant le 31 mars 1990. Il continuera de défendre les intérêts des personnes handicapées de l'Ontario au cours de ces années à venir.

COMMUNICATIONS

Le Conseil visite les localités ontariennes aussi souvent que possible pour recueillir des renseignements directement des personnes qu'il représente. Dans le cadre de son travail sur les questions liées à l'emploi, le Conseil a tenu une audience publique de deux jours à London, les 27 et 28 juillet 1989.

Trente-deux personnes et organismes ont présenté un exposé écrit ou oral. Les employeurs locaux, les organismes servant les personnes handicapées et ces dernières elles-mêmes ont exprimé leur opinion. Plus de 100 personnes étaient présentes et les médias locaux ont couvert l'événement.

Entre autres questions portant spécifiquement sur l'emploi, les présentations touchaient les sujets suivants :

- les obstacles à l'emploi des personnes handicapées, notamment l'accès physique et l'accès aux transports, la nécessité de services d'aide à l'autonomie en milieu de travail, les besoins d'aides techniques et la modification du travail, ainsi que les obstacles de nature contractuelle ou attribuables aux attitudes;

- l'accès égal à la formation à la technologie moderne et aux autres programmes éducatifs et de formation professionnelle de niveau postsecondaire, de même qu'à la formation pratique et aux programmes d'apprentissage;

- la nécessité de l'évaluation professionnelle et de l'orientation préalable à l'emploi; les préoccupations concernant les délais dans l'accès aux Services de réadaptation professionnelle (SRP);

- la nécessité de subventionner les organismes de placement pour qu'ils se dotent de conseillers bien informés en ce qui a trait aux questions touchant les personnes handicapées;

- l'influence positive que peuvent exercer les gouvernements en adoptant des programmes d'équité d'emploi favorisant l'embauche, le maintien et l'avancement des personnes handicapées; la nécessité d'adopter des lois sur l'équité d'emploi;

- les questions de revenu telles que la possibilité pour beaucoup de personnes handicapées de ne travailler qu'à temps partiel, la perte de la gratuité des médicaments après avoir atteint un certain seuil de revenu, la perte des prestations en nature et autres mesures dissuasives du système, et la nécessité d'adopter un régime d'assurance-invalidité global et universel;

- la nécessité de favoriser l'innovation et les démarches valables en matière de programmes d'emplois protégés;

- la nécessité de mieux informer et de sensibiliser le public quant aux questions liées à l'emploi des personnes handicapées.

État actuel de la question

Le Conseil a trouvé des plus utiles les exposés présentés lors de cette audience publique. Les renseignements recueillis ont grandement aidé le Conseil dans la préparation de son rapport Permettre aux personnes handicapées de donner leur pleine mesure, c'est réalisable.

AUTRES ACTIVITÉS

CONFÉRENCES ET COMITÉS

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Conseil a été représenté auprès des organismes et comités suivants :

- Comité consultatif sur les Prix d'initiatives communautaires
- Comité des Prix du premier ministre pour l'accessibilité
- Comité consultatif sur le programme d'appareils et accessoires fonctionnels (ministère de la Santé)
- Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté (ministère de l'Éducation)
- Groupe d'étude sur les permis de stationnement (ministère des Transports)
- Advisory Committee for the Canada Coach Lines Accessible Bus Service Demonstration
- Comité directeur provincial de la Semaine nationale de l'accessibilité

Le Conseil a aussi délégué des représentants ou présenté des exposés auprès des groupes suivants :

- Quatrième Congrès canadien sur la réadaptation
- Étude Weisstub sur la capacité mentale
- Groupe de consultation sur l'équité d'emploi (ministère des Affaires civiques)
- Assemblée publique discutant de Choices for the Future préparé par la Commission des transports de Toronto
- Colloque Beyond the ICU organisé par le Committee for Independence in Living and Breathing à Toronto
- Conférence Celebrating 25 Years of Learning, organisée par l'Association ontarienne pour les troubles d'apprentissage
- Retraite en groupe des South Western Ontario Support Services

MISE À JOUR

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

Le ministère de la Santé procède actuellement à une étude en vue de l'élargissement du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels. Aucun élargissement de ce programme n'a été annoncé au cours de l'exercice 1989-1990.

État actuel de la question

Le Conseil continuera de contrôler et de favoriser l'élargissement du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels en vue de l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées.

Curatelle publique et défense des droits

Au cours d' l'exercice précédent, le Conseil a présenté des observations au Comité consultatif sur la substitution des pouvoirs décisionnels des personnes frappées d'incapacité mentale. On lui a aussi demandé de contribuer à l'Étude sur la capacité mentale quant aux questions concernant les enfants et les adolescents.

Dans sa réponse, le Conseil a exprimé certaines craintes quant à la possibilité que l'on diagnostique trop facilement une incapacité mentale chez les enfants et les adolescents. En réalité, ils peuvent avoir des problèmes tels qu'une incapacité de communiquer découlant de leurs antécédents ethnoculturels, d'un handicap auditif ou de la surdité, ou un handicap comme la paralysie cérébrale ou l'épilepsie qui se manifestent sous des formes qu'il est facile de mal interpréter. Le Conseil a insisté pour que l'on prenne beaucoup de précautions pour veiller à ce que les enfants et les jeunes ne soient pas jugés mentalement inaptes à la suite d'un diagnostic erroné.

État actuel de la question

Le Conseil a fait part de ses préoccupations à l'Étude sur la capacité mentale et attend avec beaucoup d'intérêt la publication de ses recommandations. Le Conseil est conscient du fait que le gouvernement étudie actuellement d'autres rapports ayant trait à la capacité mentale, à la substitution des pouvoirs décisionnels et à la défense des droits. Les membres attendent l'annonce de nouvelles initiatives dans ce sens. Le Conseil a accueilli avec plaisir le rapport du Comité consultatif sur la substitution des pouvoirs décisionnels des personnes frappées d'incapacité mentale et surveillera la mise en application de ses recommandations.

Bibliographie sur les handicaps auditifs

Dans le cadre de l'amélioration de sa base de renseignements sur divers handicaps, le Conseil a demandé la préparation d'une liste des documents publiés dans la province portant sur les handicaps auditifs. Le manuscrit a été soumis à l'approbation du Conseil et devrait être publié au cours de l'exercice 1990-1991.

État actuel de la question

Dès sa parution, cette bibliographie sera disponible pour les personnes intéressées.

Accessibilité à l'éducation postsecondaire : VISION 2000

Le ministère des Collèges et Universités a publié une étude du mandat des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, intitulée VISION 2000. Le Conseil a été invité à y contribuer et a fait plusieurs observations à la suite de sa publication.

Il a présenté sa vision des éléments requis pour rendre le réseau collégial ontarien accessible de plein droit aux étudiants handicapés de la province, notamment la conception sans obstacles de toutes les installations collégiales; la disponibilité d'aides techniques telles que des ordinateurs, des systèmes sonores aux rayons infrarouges dans les salles de conférences et des appareils ATS; la prestation de services d'aide à la vie autonome ou de services d'auxiliaires sur le campus; la diffusion de matériel didactique dans des formes comme le braille ou les cassettes audio, ou les services d'interprètes gestuels pour les étudiants sourds; une plus grande souplesse quant aux limites temporelles fixées pour l'achèvement d'un programme ou la rédaction de travaux ou d'examens; l'utilisation de méthodes d'évaluation telles que des examens oraux, et diverses autres adaptations.

État actuel de la question

Le Conseil s'est montré favorable au projet VISION 2000 pour assurer l'entière accessibilité du réseau collégial ontarien de façon uniforme dans toute la province d'ici l'an 2000.

Directives pour l'évaluation des besoins en matière d'adaptation des personnes handicapées émises par la Commission ontarienne des droits de la personne

Le Conseil salue la publication des Directives pour l'évaluation des besoins en matière d'adaptation des personnes handicapées par la Commission ontarienne des droits de la personne.

Ces directives précisent les responsabilités et obligations de faire les adaptations qui s'imposent pour répondre aux besoins des personnes handicapées, que ce soit au travail, dans les logements et magasins, dans les édifices publics, les établissements d'enseignement et autres immeubles, dans les transports en commun, dans l'exercice de leurs fonctions syndicales, au restaurant ou au cinéma, ou dans tout autre service ou établissement.

Cette publication de la Commission définit aussi ce qui peut constituer un "préjudice injustifié" pour deux secteurs : les coûts, et les risques pour la santé et la sécurité.

État actuel de la question

Le Conseil accueille avec plaisir et appuie la définition des responsabilités en vertu du Code des droits de la personne, établie dans les Directives pour l'évaluation des besoins en matière d'adaptation des personnes handicapées de la Commission ontarienne des droits de la personne.

REMERCIEMENTS

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil a reçu une aide et des avis provenant de diverses sources. Il tient à remercier de leur appui continu plusieurs ministres et leur personnel, ainsi qu'un grand nombre d'organismes et de personnes handicapées.

Il tient aussi à souligner la contribution remarquable des personnes qui l'ont aidé à publier son rapport sur l'emploi des personnes handicapées. Le Conseil reconnaît particulièrement la contribution exceptionnelle des participants aux audiences publiques tenues à London.

Les membres du Conseil et de son personnel tiennent enfin à exprimer leurs remerciements au personnel de l'Office des personnes handicapées pour la collaboration et l'aide reçues.

RAPPORTS PUBLIÉS EN 1989-1990

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil a préparé un rapport sommaire sur la rencontre de consultation tenue à London dans le cadre de son travail sur les questions relatives à l'emploi. Il entend publier au début de 1990 son rapport et ses recommandations sur les questions relatives à l'emploi, Permettre aux personnes handicapées de donner leur pleine mesure, c'est réalisable.

NOTES